



SOMMAIRE

Pages

Point 68 de l'ordre du jour:

Le statut de l'élément de langue allemande dans la province de Bolzano (Bozen); application de l'accord de Paris du 5 septembre 1946

Rapport de la Commission politique spéciale 825

Point 8 de l'ordre du jour:

Adoption de l'ordre du jour (suite)

Deuxième rapport du bureau. 829

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 68 DE L'ORDRE DU JOUR

Le statut de l'élément de langue allemande dans la province de Bolzano (Bozen); application de l'accord de Paris du 5 septembre 1946

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE
SPECIALE (A/4553)

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Commission politique spéciale.

M. Sanz Briz (Espagne), rapporteur de la Commission politique spéciale, présente le rapport de cette commission (A/4553) et poursuit en ces termes:

1. M. SANZ BRIZ (Espagne) [traduit de l'espagnol]: En ma qualité de Rapporteur de la Commission politique spéciale, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de ladite Commission [A/4553] sur l'examen du point 68 de l'ordre du jour, intitulé "Le statut de l'élément de langue allemande dans la province de Bolzano (Bozen); application de l'accord de Paris du 5 septembre 1946". Pendant 10 séances la Commission politique spéciale a examiné cette question et elle en a discuté à fond en un débat auquel ont pris part plus de 40 délégations. Bien qu'au départ les deux parties les plus directement intéressées aient soutenu des vues qui paraissaient inconciliables, l'attitude conciliante adoptée tant par la délégation autrichienne que par la délégation italienne a permis à un groupe de membres de la Commission de parvenir à rédiger un texte acceptable pour tous. En reprenant des clauses de précédents projets de résolution et en y ajoutant d'autres qu'eux-mêmes ont élaborées, les représentants de 17 puissances ont pu rédiger un projet de résolution qui a été adopté à l'unanimité [A/4553, par. 16]. Ils appartenaient aux délégations des pays suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Ceylan, Chypre, Danemark, Equateur, Ghana, Inde, Irak, Irlande, Jordanie, Mexique, Norvège, Paraguay et Uruguay. Par la suite, le représentant de Cuba a exprimé au cours du débat le désir de voir sa délégation figurer aussi parmi celles qui présentaient ce projet de résolution.

2. Tous les membres de la Commission espèrent fermement que cet esprit de conciliation et de concorde que j'ai signalé et qui s'est manifesté avec tant d'évidence au cours des délibérations constitue un heureux présage pour les futures négociations que les Gouvernements autrichien et italien devront entreprendre en application de la recommandation que la Commission politique spéciale est heureuse de soumettre aujourd'hui à l'approbation de l'Assemblée générale.

3. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont exprimé le désir d'expliquer leur vote sur le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée.

4. M. KREISKY (Autriche) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma reconnaissance à l'Assemblée générale pour avoir inscrit à son ordre du jour la question du Tyrol du Sud. Notre éminente assemblée a ainsi montré qu'elle est disposée à s'occuper également de problèmes qui ne relèvent pas de la grande rivalité politique mondiale.

5. Je suis également sensible au fait que la Commission politique spéciale a consacré un long débat à ce problème, sur lequel elle s'est penchée avec beaucoup de compétence et d'autorité, et il est à noter que plus du tiers de tous les Etats représentés à l'ONU ont participé au débat, ce qui est d'autant plus remarquable qu'il portait sur un problème qui, il y a peu de temps encore, n'avait pas retenu l'attention mondiale. Ce fait indique qu'il s'agit, comme nous le pensons, d'un problème politique important.

6. La délégation autrichienne a présenté tout au début un projet de résolution [A/SPC/L.45 et Corr. 1] exprimant la conviction qu'une solution rapide du problème — et, bien entendu, une solution satisfaisante pour les Tyroliens du Sud — ne pouvait intervenir que si un degré substantiel et effectif d'autonomie régionale était accordé à la province de Bozen.

7. La délégation autrichienne savait certes, dès le début de la discussion, que l'Assemblée générale ne pouvait faire autre chose que de recommander des négociations entre les deux Etats intéressés, afin que l'autonomie soit accordée à la province de Bozen comme il a été prévu par l'accord de Paris

8. Il convient peut-être de rappeler que l'accord de Paris ouvre expressément droit à une telle revendication, puisque le paragraphe 2 de cet accord stipule, à propos du territoire actuel de la province de Bozen, qu'il doit se voir accorder l'exercice d'un pouvoir législatif et exécutif régional autonome.

1/ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 49 (1950), No 747, annexe IV.

9. Au paragraphe 1 du dispositif, le projet de résolution dont l'Assemblée générale est maintenant saisie "demande instamment aux deux parties intéressées de reprendre des négociations afin de trouver une solution à tous les désaccords relatifs à l'application de l'accord susmentionné". La délégation autrichienne éprouve une grande satisfaction à constater que ce projet de résolution ne laisse de côté aucun article ni en fait aucune partie du traité; il s'ensuit donc que ledit projet de résolution prévoit également des négociations concernant l'application de l'article 2 de l'accord de Paris dont je viens de parler.

10. Je voudrais souligner aussi un autre point. Par le passé, il n'a pu être procédé qu'à des conversations sur le problème du Tyrol du Sud, car l'Italie soutenait que nous n'étions pas qualifiés pour négocier. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution dont elle est saisie, cet état de choses, contre lequel l'Autriche s'est élevée depuis longtemps, se trouvera considérablement changé.

11. Du point de vue autrichien, ce projet de résolution contient, de plus, au paragraphe 2 du dispositif, une recommandation particulièrement importante et qui sera d'un grand poids dans les négociations à venir.

12. Le projet de résolution prévoit qu'il appartiendra aux deux parties de recourir à tout moyen de négociation prévu par la Charte des Nations Unies. Les moyens pacifiques auxquels le projet de résolution fait allusion sont énumérés dans la Charte. Ce sont: l'enquête, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement judiciaire, le recours des parties aux organismes ou accords régionaux, ou tous autres moyens pacifiques de leur choix. Ainsi, au cas où les négociations échoueraient, nous pourrions recourir aux moyens et méthodes appropriés dans une situation donnée.

13. Ce qui compte beaucoup aussi, aux yeux de la délégation autrichienne, c'est que les termes de l'accord de Paris qui témoignent le plus éloquemment de son esprit ont été repris dans le préambule du projet de résolution. Je veux parler du troisième alinéa du projet, qui cite l'accord de Paris, selon lequel les Tyroliens du Sud doivent bénéficier d' "une complète égalité de droits vis-à-vis des habitants de langue italienne, dans le cadre de dispositions spéciales destinées à sauvegarder le caractère ethnique et le développement culturel et économique du groupe de langue allemande".

14. Ma délégation donne donc son accord à ce projet de résolution, dont j'ai déjà dit à la Commission politique spéciale qu'il est propre à créer des conditions entièrement nouvelles pour des négociations sur le problème du Tyrol du Sud.

15. La Commission politique spéciale a décidé à l'unanimité de recommander à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution. Cette unanimité n'a été possible que parce que les représentants d'un certain nombre de pays se sont appliqués à mettre au point un libellé permettant aux deux parties au différend d'approuver ce projet. Je profite de l'occasion pour exprimer à ces représentants la sincère gratitude de la délégation autrichienne. Nous sommes également très reconnaissants au Président et aux membres du bureau de la Commission politique spéciale pour l'application, la patience et la com-

préhension avec lesquelles ils ont dirigé de longs débats.

16. En terminant, je tiens à dire que j'espère sincèrement que l'esprit qui a conduit à l'adoption à l'unanimité du projet de résolution continuera à exercer son influence et aidera à créer un climat qui permettra de résoudre le problème du Tyrol du Sud d'une manière satisfaisante pour tous les intéressés.

17. M. MARTINO (Italie) [traduit de l'anglais]: En prenant la parole pour expliquer brièvement pourquoi la délégation italienne sera heureuse non seulement d'appuyer le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie mais aussi d'en recommander instamment l'adoption, je tiens à exprimer la grande satisfaction et la gratitude du Gouvernement italien pour la manière dont cette résolution a été élaborée au cours du débat de la Commission politique spéciale. L'esprit de clairvoyance qui a si manifestement inspiré le débat ne peut être qu'un sujet de satisfaction pour tous ceux qui ont à cœur l'avenir de l'ONU.

18. Les raisons pour lesquelles la délégation italienne trouve ce projet de résolution entièrement acceptable sont les suivantes. En premier lieu, s'inspirant des conclusions qui se sont dégagées de tout le débat à la Commission politique spéciale, le projet de résolution se réfère sans ambiguïté à l'application de l'accord de Paris du 5 septembre 1946, qui a régi et régit toujours le statut des habitants de langue allemande de la province de Bolzano. En laissant de côté toute polémique, je tiens à souligner à ce sujet la satisfaction qu'éprouve la délégation italienne à constater que la délégation autrichienne a accepté cette prémisse essentielle. Le Gouvernement italien n'aurait jamais pu accepter que le problème soit placé dans un cadre différent ni qu'une allusion soit faite à des revendications territoriales ou à d'impossibles révisions de traités. Puis-je ajouter qu'une question territoriale de ce genre ne serait qu'un anachronisme dans le monde d'aujourd'hui. La tendance actuelle est que les Etats nationaux font inévitablement et inéluctablement des concessions pour la formation de grandes entités supranationales. Ce que Guizot prophétisait il y a un siècle se réalise. Ce n'est que dans le cadre de ces grandes entités qu'il est maintenant possible de faire des progrès suffisants pour résoudre les grands problèmes qui se posent dans le monde. Le monde s'efforce d'avancer et ses efforts pénibles s'inspirent de l'ardent désir de progrès que tous les hommes portent en leur cœur. Conscient de cet état de choses, j'ai consacré la plus grande et la plus importante partie de ma vie politique à la tâche qui consiste à surmonter les frontières traditionnelles et à chercher à unir les peuples d'Europe, répondant ainsi aux aspirations les plus profondes et les plus sincères du peuple italien.

19. Deuxièmement, le projet de résolution recommande la reprise des négociations bilatérales italo-autrichiennes sur les problèmes relatifs à l'application de l'accord de Paris, négligé jusqu'au tout dernier moment par la délégation autrichienne, et répond ainsi à un vœu et à un espoir exprimés à maintes reprises par le Gouvernement italien. Mais je tiens à bien marquer qu'il ne faut pas conclure que le Gouvernement italien considère, comme le Gouvernement autrichien, qu'aucune autonomie n'a été accordée aux habitants de langue allemande de

la province de Bolzano. La vérité est précisément le contraire, comme j'ai eu l'honneur de le rappeler au cours du débat à la Commission politique spéciale. Nous sommes fermement convaincus que la reprise des négociations, ainsi placées dans le cadre qui convient, pourrait conduire à une solution des désaccords concernant l'application de l'accord de Paris et mettre ainsi un terme au différend actuel. Un tel accord, obtenu par voie de négociations directes, est — je tiens à le répéter ici — ce que nous désirons et recherchons par-dessus tout.

20. Puis-je dire aussi que la distinction entre conversations et négociations, dont le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche a fait état tout à l'heure, n'est pas très importante? Le fait même que le projet de résolution nous invite à reprendre les négociations montre que la Commission politique spéciale n'a pas considéré les conversations antérieures comme autre chose que des négociations. Comment pourrait-on, en effet, reprendre quelque chose qui n'a pas eu lieu?

21. L'une des préoccupations primordiales du Gouvernement italien est que les relations entre des citoyens italiens parlant des langues différentes et vivant dans la même région reposent sur la confiance mutuelle et la coopération. Le Gouvernement italien aura constamment à cœur de veiller à entretenir et à encourager cette atmosphère de concorde et de fraternité.

22. Troisièmement, pour le cas, qui serait regrettable, où les efforts faits au cours des négociations à venir ne seraient pas couronnés d'un plein succès dans un délai raisonnable, le projet de résolution recommande que les deux parties prennent en considération la possibilité de soumettre leur différend à la Cour internationale de Justice ou d'en rechercher le règlement par tout autre moyen pacifique de leur choix. Cette partie du dispositif du projet de résolution rencontre également toute l'approbation du Gouvernement italien, qui a d'ailleurs déjà pris l'initiative de proposer un recours, d'un commun accord, à la Cour internationale de Justice pour un jugement définitif de l'affaire. Il me semble que, si l'affaire ne peut pas être réglée rapidement par des négociations directes entre les deux parties, il ne devrait pas être difficile pour elles de s'entendre sur une procédure de règlement qui serait appropriée eu égard à la nature du différend, qui ne porte strictement que sur l'application et l'interprétation d'un accord existant. Laisser traîner l'affaire, au cas où les négociations bilatérales n'aboutiraient pas à une solution satisfaisante, ne serait certainement pas sage et n'engendrerait pas la concorde. Si les deux parties se conforment scrupuleusement à la recommandation solennelle que contient le projet de résolution, toute véritable inquiétude quant à ce qui pourrait arriver se dissipera et nous pourrions raisonnablement escompter un règlement satisfaisant du différend actuel.

23. Quatrièmement, je voudrais ajouter un mot en ce qui concerne la recommandation qui est faite aux deux gouvernements, au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, de s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre leurs relations amicales. J'ai à peine besoin de dire que l'Italie suivra une telle ligne de conduite, comme elle l'a toujours fait avec beaucoup de bonne volonté et d'application et j'ai le ferme espoir qu'il en sera de même de l'Autriche.

24. Telles sont, brièvement exposées, les raisons pour lesquelles la délégation italienne est heureuse d'appuyer le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie et pour lesquelles elle espère que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité par l'Assemblée, comme il l'a été par la Commission politique spéciale.

25. En terminant ces quelques observations, je tiens à exprimer ma joie et ma fierté de représenter ici mon pays en ce jour marqué par un acte de coopération internationale qui constitue un jalon important sur la route difficile de la paix parmi les hommes.

26. Notre époque exige un nombre infini de tels actes dont même les plus modestes sont indispensables pour l'unité du monde humain. Il va sans dire qu'aucun acte isolé ni aucun jour ne nous permettront à eux seuls d'atteindre ce but, mais chaque jour appelle un tel acte, un jalon de la voie étroite qui conduit au but auquel aspirent, au plus profond de leur cœur, tous les hommes de bonne volonté.

27. M. GARCIA ROBLES (Mexique) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, en intervenant pour la première fois devant la Commission politique spéciale [181ème séance] sur la question dont traite le rapport que nous examinons actuellement, j'ai eu l'occasion, le 24 octobre dernier, de dire, que, de l'avis de la délégation mexicaine, toute recommandation que l'Assemblée formulera à ce sujet devra forcément être une recommandation sur la procédure à suivre.

28. J'avais également indiqué à ce moment qu'à nos yeux — je cite ce que j'ai dit alors — "la procédure que l'on pourrait considérer comme la meilleure, celle dont on pourrait dire que ses chances de succès seraient certainement les plus grandes, serait celle qui pourrait recevoir l'acceptation spontanée des deux Etats parties à cette controverse, étant donné qu'elle obtiendrait certainement ainsi dès le départ leur appui loyal et résolu". J'ai terminé cette partie de mon exposé en disant aussi à la même séance — je cite encore ce que j'ai dit: "Compte tenu de ce qui ressort de la documentation fournie par la délégation de l'Autriche et celle de l'Italie, ainsi que des interventions des représentants de ces deux pays, la délégation mexicaine estime qu'il est possible d'arriver à trouver, parmi les nombreuses dispositions prévues dans la Charte des Nations Unies à cet effet, une procédure ou un moyen de règlement pacifique susceptible d'être accepté par l'une et l'autre des parties."

29. Cette même idée, à savoir qu'il est nécessaire et possible de recommander une procédure susceptible d'obtenir l'assentiment des deux parties au différend, je l'ai reprise en y insistant spécialement dans les deux principales interventions que j'ai faites plus tard devant la Commission politique spéciale, les 25 et 26 octobre derniers [182ème et 184ème séances].

30. La délégation mexicaine se félicite de ce que ses prévisions aient été pleinement confirmées par le projet de résolution que la Commission politique spéciale a adopté à l'unanimité [A/4553, par. 16], comme, nous en sommes certains, l'Assemblée générale le fera aussi. Nous sommes convaincus que ce projet, qui a reçu l'acceptation expresse des deux

parties, constituera, lorsqu'il aura été transformé en une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, une base solide sur laquelle les deux Etats intéressés pourront édifier un règlement durable et stable, nous osons l'espérer, du différend qui était malheureusement venu troubler leurs relations traditionnellement amicales.

31. C'est pour la délégation mexicaine un motif de satisfaction particulière que d'avoir pu contribuer, dans la modeste mesure de ses moyens, à obtenir un résultat aussi heureux, puisque mon pays entretient avec l'Italie comme avec l'Autriche les relations les plus cordiales.

32. Permettez-moi, en terminant, d'affirmer que la délégation mexicaine est convaincue que le cas présent montre une fois de plus que, si nous travaillons avec foi, avec persévérance et avec une bonne volonté sincère et réciproque, l'Organisation des Nations Unies continue d'être avec succès le centre où s'harmonisent les efforts des Etats Membres en vue de réaliser — pour reprendre les termes mêmes de la Charte — par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement des différends qui peuvent s'élever entre les Etats.

33. M. AMADEO (Argentine) [traduit de l'espagnol]: L'Assemblée générale est saisie du rapport de la Commission politique spéciale (A/4553) que le Rapporteur de cette commission vient d'exposer et qui concerne la question du statut de l'élément de langue allemande dans la province de Bolzano.

34. Ce document contient le projet de résolution qui a été présenté par un groupe de pays appartenant à divers continents, projet que la Commission politique spéciale a adopté à l'unanimité et par acclamation.

35. Comme on l'a dit à cette tribune il y a un instant, le texte que la Commission a adopté à l'unanimité et que son rapporteur soumet aujourd'hui à l'Assemblée constitue une heureuse formule de conciliation, fruit de nombreux efforts où ont joué, à parts égales, l'esprit de conciliation des parties et la bonne volonté de concorde de nombreuses délégations qui ont participé au débat. Cela suffit pour qu'en séance plénière l'Assemblée prenne en considération le rapport que nous examinons maintenant.

36. Je voudrais montrer simplement quelles sont les idées fondamentales qui, de l'avis de ma délégation, ont inspiré ce projet. Dès le premier instant du débat, on a pu heureusement constater qu'aucune délégation ne soulevait de question sur le statut territorial reconnu par l'un et l'autre pays, statut défini par des traités solennellement conclus par les deux puissances. Par conséquent, il ne se posait ici aucun problème relatif au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En second lieu, le projet que la Commission a approuvé porte sur l'application d'un accord international librement souscrit par les parties intéressées, l'accord de Paris du 5 septembre 1946.

37. C'est donc autour de ce document que se conscrivent la question qui doit être maintenant résolue par un accord volontaire entre les deux pays. Cet accord établit — et, nous semble-t-il, cela ressort clairement du projet de résolution adopté — les bases essentielles sur lesquelles ces deux pays, dans un

esprit de coopération et de compréhension réciproque, pourront fonder un règlement durable.

38. D'autre part, le projet de résolution demande la reprise des négociations relatives à l'application dudit accord en vue de résoudre les principaux points encore litigieux. Toutefois, par prudence et pour le cas où ces négociations bilatérales — dont nous nous empressons de souhaiter le succès — ne donneraient pas de résultats satisfaisants dans un délai raisonnable, le projet de résolution recommande aux deux parties de recourir aux autres procédures prévues dans la Charte, y compris le recours à la Cour internationale de Justice, ou à d'autres procédures de leur choix.

39. Ainsi, le projet de résolution laisse les parties choisir d'un commun accord entre les procédures à suivre, au cas où leurs négociations directes resteraient sans résultat. A notre avis, il est clair que ces procédures devront être celles qui sont le plus appropriées au caractère particulier de la question, tel que la Commission l'a défini, c'est-à-dire ces procédures devront être celles à appliquer en cas de différend au sujet d'un accord international.

40. Le projet de résolution dont l'Assemblée générale est actuellement saisie comporte des dispositions grâce auxquelles, nous l'espérons, notre organisation n'aura plus à l'avenir à reprendre cette question; il indique en effet aux parties des voies leur facilitant une solution pacifique et bilatérale du problème, sans qu'il doive être soumis de nouveau à l'Organisation des Nations Unies.

41. Pour terminer, je tiens à répéter ce que j'ai dit à la Commission: nous nous réjouissons du fait que les deux parties ont accepté les termes du projet établi d'un commun accord à la Commission, car cela marque l'aurore d'une ère nouvelle dans les rapports entre deux grands pays unis par une longue tradition, héritiers d'un patrimoine spirituel commun et auxquels l'histoire future réserve des réalisations fécondes sous le signe de la coopération internationale.

42. M. VELAZQUEZ (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation votera pour le projet de résolution dont la Commission politique spéciale, qui en a approuvé le texte à l'unanimité, recommande l'adoption. Ce projet de résolution représente le résultat d'efforts constructifs entrepris conjointement; comme ma délégation a pris part activement à l'élaboration du texte qui a été finalement adopté, je tiens à témoigner ici de l'esprit de compréhension et de conciliation manifesté à tout moment par les auteurs du projet ainsi que par les parties directement intéressées.

43. Le projet de résolution qui est soumis au vote de l'Assemblée représente plus qu'un travail bien fait; il constitue un excellent exemple de coopération internationale et il montre à quels résultats l'on peut aboutir lorsqu'on agit conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Le droit international — et c'est bien de cela qu'il s'agit en l'occurrence — ne peut atteindre pleinement ses objectifs s'il n'existe pas la volonté morale de le respecter et de se soumettre librement à ce qu'il prescrit.

44. Fidèles à leurs grandes traditions de civilisation, l'Italie et l'Autriche ont su, en cette occasion, faire preuve de leur culture politique et de leur

maturité éthique. C'est un exemple qu'il convient de souligner.

45. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Aucun autre représentant n'ayant exprimé le désir d'expliquer son vote, j'en conclus que l'Assemblée est prête à se prononcer sur le projet de résolution dont elle est saisie et qui figure au paragraphe 16 du document A/4553. Etant donné que la Commission a adopté le projet de résolution par acclamation, puis-je considérer qu'il est adopté de la même manière par l'Assemblée générale en séance plénière?

En l'absence d'objection, le projet de résolution est adopté.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (suite*)

DEUXIEME RAPPORT DU BUREAU (A/4549)

46. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée va maintenant s'occuper du second point à l'ordre du jour de la séance de cet après-midi, c'est-à-dire du second rapport du Bureau, contenu dans le document A/4549. Conformément à la pratique habituelle, je me permets de rappeler aux représentants que nous n'examinons pas pour le moment quant au fond les questions dont il s'agit dans ce rapport du Bureau. Nous ne nous occupons que de leur inscription à l'ordre du jour et de leur répartition entre les commissions; et toute discussion sur le fond n'est pertinente que dans la mesure où elle a un lien direct avec ces questions d'inscription et de répartition.

47. La première des deux questions dont il s'agit dans le second rapport du Bureau est intitulée "Question de l'Oman". Le Bureau a recommandé de l'inscrire à l'ordre du jour et de la renvoyer à la Commission politique spéciale. S'il n'y a pas d'observations à cet égard, je considérerai que l'Assemblée approuve ces recommandations du Bureau.

En l'absence d'objection, les recommandations du Bureau sont adoptées.

48. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le Bureau a également recommandé d'inscrire la seconde question à l'ordre du jour, c'est-à-dire celle qui est intitulée "Plainte du Gouvernement révolutionnaire de Cuba relative aux divers plans d'agression et actes d'intervention du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique contre la République de Cuba, qui constituent une violation manifeste de son intégrité territoriale, de sa souveraineté et de son indépendance, et une menace évidente pour la sécurité et la paix internationales".

49. Le Bureau a recommandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu d'opposition. Avant que nous passions au point de savoir où cette question sera discutée, puis-je demander si quelqu'un a des observations à formuler au sujet de son inscription?

En l'absence d'objection, la question est inscrite à l'ordre du jour.

50. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous passons maintenant au point de savoir où cette question sera discutée. Le Bureau a recommandé de la renvoyer à la Première Commission pour examen et rapport. L'Assemblée est saisie également d'un amendement présenté par Cuba et contenu dans le document A/L.321, qui propose que la question soit examinée en séance plénière. Sur le point de savoir où cette question sera discutée, je donne tout d'abord la parole au représentant de Cuba.

51. M. **ROA** (Cuba) [traduit de l'espagnol]: La délégation de Cuba a proposé l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question relative aux divers plans d'agression et actes d'intervention du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique contre la République de Cuba, qui constituent une violation manifeste de son intégrité territoriale, de sa souveraineté et de son indépendance et une menace évidente pour la sécurité et la paix internationales. En formulant cette proposition, ma délégation a demandé que la question, vu son importance et son caractère d'urgence, soit examinée en séance plénière de l'Assemblée générale; elle a également insisté pour que cette affaire soit examinée le plus tôt possible. A la séance qu'il a tenue le 25 octobre [131ème séance], le Bureau a décidé à l'unanimité de recommander l'inscription de la question, mais, à la demande du représentant des Etats-Unis d'Amérique, il a décidé à la majorité d'en recommander le renvoi à la Première Commission, malgré l'aggravation évidente de la situation dénoncée par la délégation de Cuba. Une fois de plus, l'appel lancé par un petit pays pour la défense de son droit à l'autodétermination, de son intégrité territoriale, de son indépendance et de sa souveraineté était négligé par les puissances qui sont à la tête du monde dit libre. Une fois de plus, l'impérialisme américain dictait au Bureau sa décision.

52. Comme les arguments avancés pour empêcher que la voix de Cuba ne se fasse entendre à la tribune de l'Assemblée générale seront répétés de nouveau, à la présente séance, avec une fidélité automatique, et ne sont qu'un simple rideau de fumée couvrant les plans d'agression et les actes d'intervention des Etats-Unis contre mon pays, j'estime qu'il convient de les réfuter au cours de cet exposé. Je ne voudrais cependant pas poursuivre mon intervention sans remercier d'abord les délégations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Libye, de la Yougoslavie, de la Roumanie, de l'Irak et de la Bulgarie qui se sont rangées aux côtés du pays attaqué et menacé en l'appuyant de leurs paroles et de leurs votes. Je regrette beaucoup que les délégations des peuples frères représentés au Bureau n'aient pas voté en faveur du renvoi de cette question à l'Assemblée générale, mais notre reconnaissance ne leur en est pas moins acquise.

53. Dans leurs déclarations laconiques, il était facile de percevoir la profonde préoccupation qui était la leur et leur secret désir d'aider le Gouvernement révolutionnaire et le peuple de Cuba à triompher de la situation dramatique à laquelle ils font face, sans atteinte à leur intégrité territoriale, leur souveraineté et leur indépendance. Comme disait José Martí, "dans notre Amérique il ne doit pas y avoir de Cain", bien qu'il y en ait eu et qu'il y en ait encore.

*Reprise des débats de la 904ème séance.

54. La délégation de Cuba insiste pour que les accusations d'agression et d'intervention portées contre le Gouvernement des Etats-Unis soient examinées en séance plénière de l'Assemblée générale, en raison de leur importance et de leur caractère d'urgence. Il n'y a naturellement pas lieu de traiter du fond de la question, d'en faire l'historique et d'en décrire tous les aspects et éléments, mais il convient d'exposer les faits et les motifs sur lesquels se fonde la demande que je viens de formuler.

55. J'estime indispensable, avant de poursuivre, de réaffirmer le droit du Gouvernement révolutionnaire de Cuba de choisir librement et souverainement, sans préjudice de son droit de légitime défense, la voie que l'autorisent à prendre le paragraphe 2 de l'Article 11, et l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, l'article 40 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et l'article 102 de la Charte de l'Organisation des Etats américains [OEA]. Aux termes du paragraphe 2 de l'Article 11 de la Charte des Nations Unies, "l'Assemblée générale peut discuter toutes questions se rattachant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont elle aura été saisie par l'une quelconque des Nations Unies", et, conformément à l'Article 35 de cette même charte, "tout Membre de l'Organisation peut attirer l'attention du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale sur un différend ou une situation de la nature visée dans l'Article 34". Selon l'article 102 de la Charte de l'OEA, "aucune des stipulations de la présente Charte ne sera interprétée comme une diminution des droits et obligations des Etats Membres et ce conformément à la Charte des Nations Unies".

56. La situation créée par le Gouvernement des Etats-Unis, en mettant en danger la paix et la sécurité du monde entier, dépasse le cadre régional et, en conséquence, elle ne concerne pas seulement les deux Etats et les autres républiques américaines, mais elle intéresse et touche également la communauté internationale.

57. Cependant, au cours de la discussion qui a eu lieu au Bureau de l'Assemblée, le représentant des Etats-Unis s'est permis de reprocher au Gouvernement révolutionnaire de Cuba d'avoir fait appel à l'Assemblée générale au lieu d'avoir eu recours à l'Organisation des Etats américains ou au Conseil de sécurité. Exercer, sans l'accord préalable du Département d'Etat, un droit clairement établi par la Charte des Nations Unies représente, semble-t-il, un acte d'insubordination.

58. Eh bien, c'en est un! Cuba est un Etat libre, indépendant et souverain, il a donc maintenant cessé de jouer le rôle de satellite du Département d'Etat, du Pentagone et des monopoles américains. Il a le droit inaliénable d'en appeler à l'Assemblée générale et il l'exerce sans restriction. C'est pourquoi la délégation de Cuba a présenté sa plainte ici et non pas devant le Conseil de sécurité ou l'Organisation des Etats américains.

59. Mais, si l'argument ne suffisait pas pour justifier la voie adoptée, il faudrait souligner en outre l'insistance du Département d'Etat pour que la plainte déposée par la délégation de Cuba soit portée devant le Conseil de sécurité ou l'OEA.

60. N'est-il pas, en vérité, assez suspect que cette insistance se manifeste au moment même où le

Gouvernement des Etats-Unis tente d'étrangler économiquement Cuba et s'apprête à lancer sur son sol une invasion de grande envergure qui aurait pour base d'opérations le territoire américain, la République du Guatemala et l'île du Cygne, et qui serait accompagnée d'une agression partant du territoire cubain lui-même, de la base navale de Guantánamo?

61. Conformément à sa stratégie de la guerre froide, le Gouvernement des Etats-Unis a envoyé samedi dernier à l'OEA une note dans laquelle non seulement il accuse avec malveillance le Gouvernement révolutionnaire de Cuba d'acquérir de grandes quantités d'armes et des avions en provenance des pays socialistes, dans l'intention présumée d'étendre la révolution au reste du continent, mais encore il s'oppose à nouveau, de façon significative, à son droit de s'adresser à l'Assemblée générale et il fait valoir l'obligation dans laquelle serait le Gouvernement de Cuba de s'adresser d'abord à l'OEA, comme si Cuba était un vassal n'ayant pas d'autre choix que d'obéir à la volonté de son seigneur. L'obligation à laquelle cette note fait allusion constitue une servitude qui a déjà été abolie par le Gouvernement révolutionnaire et le peuple de Cuba. La note en question indique également que les accusations portées contre le Gouvernement des Etats-Unis devant le Conseil de sécurité ne seront pas examinées tant que l'OEA n'aura pas envoyé son rapport; enfin, elle fait état du comité spécial de bons offices créé par la septième Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures tenue en septembre 1960, chargé d'examiner et de résoudre les différends entre les Etats américains.

62. Il n'est pas superflu de s'attarder quelques instants à considérer un point si étroitement lié à la question en discussion. Le Gouvernement des Etats-Unis, qui a accepté à regret l'inscription à l'ordre du jour de la question proposée par la délégation de Cuba, s'obstine, comme on l'a constaté, à limiter l'exercice des droits du Gouvernement révolutionnaire de Cuba dans les organismes internationaux au Conseil de sécurité et à l'OEA.

63. Qu'il me soit permis de rendre compte de notre expérience à cet égard.

64. Le 11 juillet de cette année^{2/}, le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a adressé un appel au Conseil de sécurité en lui demandant d'adopter les mesures appropriées pour mettre fin à la grave situation existante, au danger manifeste que présentaient pour la paix et la sécurité internationales les menaces répétées, les actes hostiles, les représailles et les agressions dont mon pays faisait l'objet de la part du Gouvernement des Etats-Unis. Représentant le Gouvernement révolutionnaire, j'ai fait en son nom à la 874^{ème} séance, un compte rendu circonstancié des faits irréfutables qui prouvaient le bien-fondé de ses accusations.

65. La résolution adoptée au Conseil de sécurité^{3/} ne pouvait être plus bizarre: l'Organisation des Etats américains étant saisie de la question, le Conseil de sécurité attendait pour procéder à son examen d'avoir reçu un rapport de cette organisation. A l'époque, j'ai nié catégoriquement — et je continue de nier aujourd'hui — que cette question eût été soumise ou

^{2/} Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960, document S/4378.

^{3/} *Ibid.*, document S/4395.

fût soumise à l'examen de l'Organisation des Etats américains. Ni le Gouvernement révolutionnaire de Cuba, ni le Gouvernement des Etats-Unis n'en avaient saisi officiellement le Conseil de l'Organisation, comme on le laissait supposer, et ils ne l'ont pas encore fait. En conséquence, l'examen dont il est question dans la résolution n'est qu'un mythe; il a toutefois servi à escamoter jusqu'aux calendes impérialistes les accusations irréfutables portées par Cuba.

66. Plus étrange encore est ce qui s'est passé à la septième Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures qui s'est tenue en août 1960 à San José (Costa Rica). Bien que la réunion eût été organisée pour frapper de sanctions le peuple cubain qui s'était émancipé du joug impérialiste, le nom de Cuba ne figurait ni à l'ordre du jour, ni dans la Déclaration de San José. J'ai présenté également à cette occasion un volumineux dossier d'accusation exposant les agressions de toutes sortes et les actes d'intervention évidente commis par le Gouvernement des Etats-Unis contre Cuba. Le résultat a été, d'une part, la mise hors de cause de la puissance intra-continentale coupable d'agression, qui peut violer impunément les chartes, les traités, les accords régionaux et internationaux, et, d'autre part, la condamnation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République populaire de Chine, qui n'avaient joué aucun rôle dans la protection des criminels de guerre cubains, dans le bombardement clandestin des champs de canne à sucre, ni dans la coupure brutale du contingent de sucre.

67. Mais, avant de quitter San José, le Secrétaire d'Etat, M. Christian Herter, sans tenir aucunement compte de la réserve du Mexique et du refus des Ministres des relations extérieures du Venezuela et du Pérou de signer l'Acte final, a affirmé publiquement que la Déclaration de San José constituait une condamnation du Gouvernement révolutionnaire de Cuba. Etant donné que l'impérialisme américain croit, naïvement ou cyniquement, que le fait d'avoir eu le dernier mot dans les deux cas implique l'inexistence des accusations, le Gouvernement de Cuba, usant de son droit et se fondant sur ce qui s'est passé précédemment, a décidé de soumettre ses nouvelles plaintes à l'Assemblée générale et non au Conseil de sécurité ou à l'OEA. En bref, telle est la réponse de Cuba à une manœuvre fort grossière.

68. L'Assemblée générale a été convoquée afin de décider, après discussion, quel est l'organe qui doit examiner la plainte de Cuba. Sans aucun doute, c'est de cela qu'il s'agit et la délégation de Cuba demande donc à nouveau que cette question, vu son importance et son caractère d'urgence, soit examinée en séance plénière de l'Assemblée. Mais il s'agit aussi et surtout d'une question de principe pour l'Organisation et d'une question d'importance capitale pour Cuba.

69. Je me permets d'appeler l'attention des représentants sur ce point. Bien que le débat concerne en apparence une question de procédure, ce qui est réellement en jeu c'est le sort d'un petit pays, menacé et attaqué par une grande puissance. Elle cherche à le subjugué par l'asphyxie économique et à renverser le gouvernement que son peuple s'est librement donné en en faisant envahir le territoire par une force de mercenaires entraînée en partie sur son propre sol, financée pour une bonne part avec des

fonds secrets de la Central Intelligence Agency et dirigée par des aventuriers américains de toute sorte.

70. Ce petit pays, que l'on veut punir pour les aspirations légitimes à la liberté et au progrès politique, économique, social et culturel qu'ont tous les peuples soumis à l'exploitation coloniale, n'est qu'à quatre heures d'avion du Siège de l'ONU. Sa superficie est de 114.000 kilomètres carrés et sa population s'élève à un peu plus de 6 millions d'habitants. C'est ce petit pays, soumis à une exploitation sans vergogne de ses richesses par l'impérialisme américain jusqu'à la fin de la tyrannie de Batista, que le Département d'Etat, le Pentagone, les monopoles et les candidats à la présidence des Etats-Unis présentent aujourd'hui à l'opinion publique américaine, avec une impudence inouïe, comme un agresseur économique des Etats-Unis et un danger imminent pour leur sécurité. Ce petit pays, qui a acquis un gigantesque prestige moral au moment où son peuple s'est dressé pour jurer de défendre jusqu'à la mort son patrimoine reconquis et sa dignité nationale, fait appel à la solidarité des autres petits pays représentés ici et à la justice de l'Organisation des Nations Unies.

71. En même temps qu'une question de vie ou de mort pour Cuba, c'est une question de principe pour les Nations Unies. Il est nécessaire que les accusations bien fondées qu'un petit pays porte contre la puissance impérialiste la plus agressive, la plus avide et la plus dépourvue de scrupules de notre temps soient entendues et jugées par l'Assemblée générale en séance plénière. Cuba a le droit, comme Etat Membre de l'ONU, de proclamer ces accusations à la face du monde. Et nul n'a le droit de l'en empêcher, quelles que soient sa grandeur, sa puissance et son arrogance.

72. Bien que l'importance et la gravité de la plainte de la délégation cubaine sautent aux yeux, je désire étayer mes assertions en exposant les faits qui les justifient, faits dont certains ont déjà été mentionnés dans le mémoire explicatif [A/4543], ainsi que dans mes interventions au Bureau de l'Assemblée.

73. D'après ce que le représentant des Etats-Unis a dit au Bureau, la tension existant actuellement entre ce pays et Cuba ne résulterait pas des menaces, du harcèlement, des manœuvres, des agressions et des actes d'intervention dont le Gouvernement des Etats-Unis se rend continuellement coupable à l'égard de Cuba, mais de l'appui accordé au Gouvernement révolutionnaire de Cuba par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République populaire de Chine, lesquelles chercheraient par là à s'infiltrer dans l'hémisphère occidental et à rompre les liens étroits existant entre les pays d'Amérique. Tel est le disque usé qu'on nous fait entendre; auparavant, on accusait le Gouvernement révolutionnaire de Cuba d'être "sous influence communiste", d'agir comme un "satellite des Soviets" ou de "servir d'avant-garde aux communisme international"; depuis 20 mois, ce sont les mêmes disques, la même infamie, le même objectif: préparer les conditions qu'il faut pour exécuter, de connivence avec des gouvernements fantoches comme celui du Guatemala, des plans d'agression et des actes d'intervention, ceux-là mêmes que la délégation cubaine dénonce devant l'Assemblée générale.

74. L'impérialisme américain ne pouvait réagir autrement, vu sa logique et sa dialectique, devant

le fait que, depuis le 1er janvier 1959, Cuba est sortie de l'orbite économique, politique, diplomatique et militaire des Etats-Unis et est devenue une petite planète indépendante qui a sa propre orbite et ses propres mouvements de rotation. L'impérialisme américain est incapable de comprendre, dans l'aveuglement de sa décadence, les grandes et profondes transformations de structure que subit la société contemporaine. Il ne conçoit qu'une alternative: être son satellite ou celui d'autrui. Comme il n'admet en tant que relations politiques et économiques entre les peuples que celles de vassal à maître, il n'accepte que la soumission sans condition. Habitué à intimider, à commander et à piller les petits pays faibles et sans défense, il ne comprend pas que son vassal émancipé puisse avoir des relations d'égal à égal avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques et que cette dernière ait conclu avec le Gouvernement révolutionnaire de Cuba des traités de commerce et des accords d'assistance technique qui ne comportent aucune hypothèse politique et qui présentent de grands avantages pour le développement économique de Cuba.

75. Cependant, on a accusé le Gouvernement révolutionnaire de Cuba d'être communiste bien avant que Cuba ait établi des relations diplomatiques et commerciales avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques et d'autres pays socialistes. Si invraisemblable que cela paraisse, cette accusation remonte au 15 janvier 1959, soit exactement deux semaines après le triomphe de la révolution, à un moment où aucune loi révolutionnaire n'avait encore été promulguée et où M. Fidel Castro n'était pas encore Premier Ministre. Au début, le Gouvernement des Etats-Unis s'est servi prudemment à cette fin de moyens détournés et de porte-parole tels que des sénateurs ou représentants, des journalistes et, parfois, l'amiral Burke. Il espérait encore que la révolution cubaine ne serait une révolution que de nom, comme tant d'autres qui s'étaient produites à Cuba et en Amérique latine. Lorsqu'il s'est rendu compte que c'était une véritable révolution et qu'elle allait revendiquer sans reculs ni concessions le plein exercice de la souveraineté nationale, faire disparaître la structure coloniale de l'économie cubaine et mettre cette dernière au service du peuple cubain, le Gouvernement des Etats-Unis a entrepris contre Cuba une campagne méthodique de diffamation, a fait le meilleur accueil aux criminels de guerre, traîtres et contre-révolutionnaires cubains, a fait entendre au Sénat de vulgaires malfaiteurs et accordé sa protection aux pirates de l'air qui mitraillaient et incendiaient les plantations de canne à sucre à bord d'avions immatriculés aux Etats-Unis et ayant presque tous pour équipage des aviateurs américains. La responsabilité de ces actes de vandalisme a été niée jusqu'à ce que l'explosion d'un de ces avions et l'identification de son immatriculation aux Etats-Unis et de son équipage américain aient obligé le Département d'Etat, en raison de l'évidence des preuves, à présenter des excuses au Gouvernement révolutionnaire cubain. Les mesures exceptionnelles que le Gouvernement des Etats-Unis a déclaré avoir prises pour mettre fin à ces vols clandestins n'ont pas empêché que, depuis leur adoption, plus de 300.000 tonnes de canne à sucre aient été réduites en cendres.

76. La promulgation de la loi de réforme agraire a déclenché l'exécution d'un plan méthodique de

sabotage, de subversion, d'agression et d'intervention, qui s'est traduit par des mesures intensifiées d'hostilité économique, parmi lesquelles la suppression de tout crédit aux banques cubaines, l'obligation par les entreprises industrielles qui entretiennent des relations avec Cuba d'effectuer des paiements anticipés, le blocage de comptes bancaires, la saisie à maintes reprises d'avions commerciaux cubains, la réduction draconienne des contingents de sucre et la tentative de boycottage de l'approvisionnement de Cuba en pétrole, et par des mesures caractérisées d'agression politique, telles que le financement de la contre-révolution, les menaces brandies par le Pentagone, et l'exhumation de la doctrine de Monroe, mesures qui ont abouti à la livraison d'armes aux laquais des Etats-Unis, à l'organisation d'expéditions de pirates, à l'entraînement de mercenaires sur le territoire des Etats-Unis, à l'embargo sur les exportations essentielles, à l'organisation d'une invasion de grande envergure à partir de bases situées aux Etats-Unis, au Guatemala et dans l'île du Cygne, qui serait précédée ou accompagnée d'une agression à partir de la base navale de Guantánamo, et à la polémique scandaleuse entre le vice-président Nixon et le sénateur Kennedy, par laquelle les deux candidats à la présidence des Etats-Unis ont confirmé, avec un mépris évident de la conscience internationale, de la Charte des Nations Unies et de celle de l'OEA, l'existence des plans d'agression et des actes d'intervention que la délégation cubaine a dénoncés.

77. Peut-il y avoir rien de plus important et de plus urgent pour une organisation internationale chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales que d'empêcher que l'on viole sous ses propres yeux l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance d'un petit pays, au risque de déclencher un conflit d'une ampleur et de conséquences incalculables? Car nous pouvons tous être certains que, dans la situation internationale actuelle, l'invasion de Cuba par les impérialistes ne serait pas la fin de la révolution cubaine, mais le prélude de la troisième guerre mondiale. Comme c'est le Gouvernement des Etats-Unis qui a fait de Cuba un point névralgique de la guerre froide, il porterait la responsabilité d'avoir déclenché la guerre proprement dite.

78. Au cours du débat qui s'est déroulé au Bureau de l'Assemblée, le représentant des Etats-Unis a affirmé — et il va réaffirmer ici — que les accusations antérieures et actuelles portées par le Gouvernement révolutionnaire de Cuba contre le gouvernement de son pays sont fausses. Il a alors dépeint l'impérialisme américain comme un ange et fera de même ici. C'est là sa méthode. Et que l'on ne vienne pas encore nous citer des phrases de José Martí, en les dénaturant pour justifier l'arbitraire et les dépredations. Le héros de l'indépendance de Cuba, sans être marxiste — et il n'était pas nécessaire de l'être pour cela — a dénoncé le monstre et a offert généreusement sa vie, comme il le dit dans une lettre mémorable, afin "d'empêcher à temps, par l'indépendance de Cuba, que les Etats-Unis n'étendent leur pouvoir à travers les Antilles et, forts de cette conquête, sur tous les pays d'Amérique latine". "Tout ce que j'ai fait et ferai", a-t-il dit, "c'est dans ce dessein."

79. Les porte-parole d'un pays impérialiste qui s'est emparé des fruits du sacrifice de José Martí et de

l'héroïsme de 20 générations de Cubains ne peuvent citer José Martí sans l'insulter. Ceux qui peuvent citer José Martí, ce sont les Américains restés fidèles au souvenir de Lincoln, le vaillant ensemble d'écrivains, d'artistes, d'éducateurs, de journalistes et d'hommes et femmes du peuple américain qui osent défier l'impérialisme et lutter contre ses injustices, ses partis pris, ses abus, sa cupidité et la misère qu'il inflige. A ces Américains qui ont le sens de l'honneur et du courage, le Gouvernement révolutionnaire et le peuple de Cuba rendent hommage avec admiration et gratitude; ils comprennent aussi et pardonnent les réactions et les actes hystériques de la grande masse qui est induite en erreur par la propagande fielleuse du Département d'Etat, du Pentagone et des grandes sociétés. Le gouvernement et le peuple cubains connaissent les vertus de cette masse abusée et espèrent que la vérité lui apparaitra bientôt.

80. Je tiens à bien préciser que ni le Gouvernement révolutionnaire ni le peuple cubains n'ont de querelle ou de problèmes avec le peuple américain. C'est avec le Gouvernement impérialiste des Etats-Unis qu'ils sont en désaccord et en conflit, car la seule forme de rapports que ce gouvernement admet avec les petits pays est la soumission sans condition. Il n'y a pour lui qu'une seule alternative: ou le petit pays se soumet, ou on le détruit. C'est devant cette alternative que le Gouvernement des Etats-Unis a placé Cuba. Mais Cuba, malgré sa petitesse et sa faiblesse, a choisi le risque d'être détruit plutôt que la capitulation. Il est donc faux de prétendre que le Gouvernement révolutionnaire de Cuba refuse de négocier avec le Gouvernement des Etats-Unis sur les différends qui l'opposent à lui. Ce qu'il a refusé et refuse, c'est de négocier avec tout pays qui veut le faire à partir d'une position de force.

81. Il faut que l'on sache que l'on ne fera pas céder non plus le Gouvernement révolutionnaire de Cuba en lui appliquant l'étiquette dont j'ai parlé, le Gouvernement révolutionnaire de Cuba n'est pas communiste, mais cette étiquette ne l'effraie pas. La révolution cubaine sait d'où elle vient, ce qu'elle veut et où elle va. Elle n'est issue ni des écrits de Rousseau, ni de ceux de Jefferson ou de Karl Marx: elle est sortie des entrailles du peuple cubain et vient couronner aujourd'hui l'œuvre inachevée de José Martí. Ce n'est pas une révolution politique du XIXème siècle. C'est une révolution sociale du XXème siècle. Elle ne s'est pas produite dans un pays déjà très développé, mais dans un pays sous-développé, soumis à l'exploitation économique et à la domination politique de l'impérialisme américain, et elle est et doit être, vu ses origines, les circonstances existantes et ses objectifs, une révolution nationaliste, populaire et démocratique. Elle n'a pas été faite pour redistribuer les privilèges, les prébendes et les postes de commandement. C'est une révolution des humbles, faite par les humbles et pour les humbles, qui a aboli pour toujours à Cuba le colonialisme, les privilèges et l'exploitation de l'homme par l'homme. Elle a, en même temps, proclamé sa solidarité avec les aspirations et les besoins de tous les peuples sous-développés du monde. Si les puissances impérialistes se liguent pour imposer leurs investissements, leurs prix, leurs tarifs, leurs contingents et leurs alliances militaires, les petits pays ont le droit et le devoir de s'unir pour se libérer. La guerre atomique peut détruire l'humanité, mais l'union à travers le monde

des peuples épris de paix et résolus à lutter contre les puissances impérialistes peut empêcher la guerre atomique.

82. Si les faits et considérations que j'ai déjà exposés ne suffisent pas, on pourra se convaincre de l'importance et de la gravité de la plainte cubaine par la brève analyse que je vais faire des accusations portées par le Gouvernement révolutionnaire de Cuba contre le Gouvernement des Etats-Unis.

83. Premièrement, exemples de violation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de Cuba.

a) Le 29 septembre dernier, un quadrimoteur américain venant du territoire des Etats-Unis et piloté par des aviateurs américains a violé l'espace aérien de Cuba et parachuté sur les collines de l'Escambray, dans la province de Las Villas, un chargement d'armes de fabrication américaine, portant des numéros et des marques lisibles, qui a été immédiatement et intégralement saisi par la milice nationale. Ce chargement comprenait de grandes quantités de bazookas, de mitrailleuses, de fusils, de grenades à main, d'explosifs, de matériel de transmission et de cartes détaillées de la région, ainsi qu'un code de chiffrement de messages et beaucoup de munitions. Permettez-moi de vous faire voir ici quelques-unes des photographies qui ont été prises des armes saisies. Elles portent leurs numéros et marques d'identification, ainsi que l'estampille "U.S.A. Made - Burgess, Battery Co.". Il est impossible qu'un matériel de guerre aussi complet et divers ait pu être acquis par de simples contrebandiers d'armes. Le but de ce parachutage clandestin était de renforcer des éléments contre-révolutionnaires qui, de connivence avec le Gouvernement des Etats-Unis et aidés par d'anciens soldats de la dictature déchuée et des groupes de privilégiés touchés par les lois révolutionnaires, avaient essayé de créer une tête de pont pour l'invasion de grande envergure que l'on projette de déclencher d'un moment à l'autre. Les photographies que j'ai montrées prouvent sans équivoque la provenance du chargement saisi. Cet acte de piraterie a constitué une violation de la Charte des Nations Unies, de la Charte de l'OEA, du Traité interaméricain d'assistance mutuelle et de la Convention sur les droits et les devoirs des Etats en cas de guerre civile.

b) Au début de ce mois-ci, un bateau crevettier, immatriculé aux Etats-Unis et battant pavillon américain, a transporté une bande de mercenaires venant de Floride, qui ont débarqué en territoire cubain et se sont infiltrés dans les collines de Cupay, dans la province orientale, après avoir détruit les fermes qui se trouvaient sur leur passage et avoir enlevé plusieurs familles de paysans qu'ils ont contraints à leur servir de guides et de porteurs. Les envahisseurs ont été rapidement isolés et appréhendés. Ils se composaient en majorité de repris de justice qui se sont reconnus comme tels et il y avait parmi eux les citoyens américains Anthony Zarba, Allan D. Thompson et Robert O. Fuller.

84. Ces faits ont été rendus publics. Le représentant des Etats-Unis au Bureau s'est vu obligé de dire que son gouvernement ne portait pas la responsabilité des actes des citoyens américains impliqués dans cette invasion avortée. Mais le rôle joué en l'occurrence par le Département d'Etat, le Pentagone et les monopoles américains a été établi par le

Gouvernement révolutionnaire et fait partie de l'ensemble des actes d'agression et d'intervention qu'il a dénoncés, devant le Conseil de sécurité et à la septième Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures, en tant que prélude à l'invasion de grande envergure dont j'ai parlé et qui, selon les renseignements de bonne source que possèdent les autorités cubaines, doit être déclenchée dans les jours prochains.

85. Deuxièmement, invasion de grande envergure du territoire de Cuba à partir de bases d'opérations situées aux Etats-Unis, au Guatemala et dans l'île du Cygne. La genèse de cette entreprise et son lien avec la politique impérialiste du Département d'Etat ont été révélés par certains journaux américains, notamment le Journal of Commerce et le Wall Street Journal. Dans son numéro du 11 juin 1960, le Wall Street Journal a annoncé que "de toute façon, les diplomates américains vont de l'avant dans leurs plans contre Castro". Il ajoutait: "En plein accord avec les fonctionnaires qui participent à la conférence de stratégie, le Département d'Etat est maintenant décidé à porter la question de la crise cubaine devant le Conseil de l'OEA. Pour commencer, les Etats-Unis demanderont que le régime de Castro soit qualifié de menace contre la sécurité de l'hémisphère. Si l'OEA accède à cette demande, le Département d'Etat mettra à exécution un plan précis visant à isoler le régime de Castro. Les détails de ce plan sont tenus secrets et pourront être modifiés. Aucun fonctionnaire américain" — je cite toujours le Wall Street Journal — "ne reconnaîtra publiquement le travail souterrain que pourront accomplir les Etats-Unis." Ce journal ajoutait: "Les Etats-Unis ont déjà joué un rôle du même genre au Guatemala lorsqu'ils ont aidé des forces rebelles bien disposées à l'égard des Etats-Unis et de l'Occident à renverser un gouvernement communiste, au moment de la révolution couronnée de succès de 1954." Ce qui s'est passé à la septième Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures et toutes les mesures agressives que le Gouvernement des Etats-Unis a prises contre Cuba avant cette réunion et depuis confirment l'existence de ce plan stratégique exposé par l'organe autorisé des trusts américains. Dans son numéro du 18 juillet 1960, la National Review a prévu que le déroulement des plans actuels serait le suivant:

a) Une rupture des relations diplomatiques et économiques avec Cuba précéderait le déclenchement d'opérations militaires par les forces de "libération" de Cuba.

b) Le Congrès des Etats-Unis invoquerait la doctrine de Monroe pour déclarer qu'une puissance extra-continentale commettait une agression indirecte contre les Etats-Unis et les autres pays d'Amérique en créant un régime satellite à Cuba. Cela pourrait être suivi d'un embargo sur les exportations à destination de Cuba, portant notamment sur les pièces de rechange de machines et l'équipement mécanique indispensables à un pays où, comme l'on sait, toutes les machines sont de fabrication américaine. Les Etats-Unis pourraient refuser de laisser autoriser l'expédition vers l'hémisphère américain d'armes destinées au Gouvernement de Cuba et faire exécuter des patrouilles par leur flotte de l'Atlantique pour empêcher des bateaux européens de fournir des armes à Castro.

c) Un coup foudroyant serait porté à Cuba grâce à une concentration de moyens aériens, terrestres et navals sous la direction d'officiers de la Central Intelligence Agency. Quand une solide tête de pont aurait été constituée, les "patriotes" pourraient former un gouvernement provisoire et demander au Gouvernement des Etats-Unis de les aider ouvertement à pacifier le pays.

86. Troisièmement, rôle provocateur de l'amiral Arleigh A. Burke, chef de l'état-major naval des Etats-Unis dans la région des Caraïbes. L'amiral Arleigh A. Burke, ami et complice de l'ex-dictateur Fulgencio Batista, est l'agent provocateur du Pentagone dans le complot impérialiste contre Cuba. Il est entré en scène dès le 13 juillet 1959, c'est-à-dire un mois à peine après la promulgation de la loi de réforme agraire. Il a déclaré à la presse: "Il est à craindre que les communistes ne mettent la main sur la révolution cubaine, qu'ils utilisent déjà comme une menace pour les Etats-Unis. Je recommande aux officiers de réserve des forces armées de faire quelque chose." Le 15 septembre 1959, il eut de nouveau recours aux méthodes d'Hitler, lorsqu'il annonça que des sous-marins soviétiques avaient fait surface dans les eaux territoriales de Cuba. Devant les protestations énergiques du Gouvernement révolutionnaire de Cuba, des porte-parole des Départements d'Etat et de la marine reconnurent, pour sauver la face, que cette information était inexacte. Le 20 mai 1960, l'amiral Burke déclara que les Etats-Unis conserveraient, au besoin par la force, la base navale de Guantánamo. En juin 1960 se tint à Key West, qui est le point des Etats-Unis le plus proche de Cuba, une conférence navale interaméricaine suspecte, au cours de laquelle l'amiral Burke déclara qu'il "s'intéressait beaucoup personnellement" à la création d'un réseau interaméricain de liaisons par sous-marins, pour le cas où une action conjointe deviendrait nécessaire.

87. Cette action sous-marine conjointe interaméricaine serait dirigée contre qui? Contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques? Non. Contre Cuba. A un reporter de l'hebdomadaire US News and World Report qui lui demandait si la marine était préoccupée par la situation à Cuba, l'amiral Burke répondit: "La marine est préoccupée non seulement par la base de Guantánamo, mais par toute la situation à Cuba, et ce n'est pas la marine seule qui s'en inquiète, mais le pays tout entier. L'homme qui est au pouvoir à Cuba est entouré d'un groupe résolu de communistes qui sont décidés à tout chambarder. Castro a enseigné la haine des Etats-Unis et a conduit son pays au seuil de la ruine." Lors du Congrès que la Légion américaine a tenu récemment à Miami, l'amiral Burke n'a pas hésité à préconiser une intervention armée des Etats-Unis à Cuba, en plein accord avec M. J. Edgar Hoover, directeur du Federal Bureau of Investigation. Ce dernier a déclaré: "Il faut exterminer le gouvernement de bandits qui existe à Cuba." On comprend ce qualificatif mensonger: le plus grand bandit des Etats-Unis croit que les autres sont comme lui.

88. Une pancarte que l'ambassade des Etats-Unis à Cuba a fait imprimer en mai 1960 a témoigné des activités clandestines du Pentagone. Elle portait les mots: "Ce bâtiment ou local est placé sous la protection de l'ambassade des Etats-Unis", et n'était pas destinée à des bâtiments ou locaux de l'ambassade, mais à des bâtiments et locaux cubains. Elle

montrait non seulement qu'une invasion de Cuba était imminente, mais qu'en ce cas, l'ambassade des Etats-Unis récuserait l'autorité du gouvernement légitime du peuple cubain. Plusieurs membres du personnel de cette ambassade ont été surpris en flagrant délit d'espionnage et expulsés du pays.

89. Au moment même où cette pancarte était imprimée, des unités navales des Etats-Unis commençaient à faire des incursions clandestines dans les eaux territoriales de Cuba. Onze de ces incursions ont été dénoncées par les autorités cubaines.

90. Enfin, instruction militaire des contre-révolutionnaires et mercenaires sur le territoire des Etats-Unis. Cette instruction a commencé, il y a plusieurs mois déjà, en différents points des Etats-Unis, notamment en Floride. Les camps dans lesquels elle est donnée sont sous la direction de fonctionnaires de la Central Intelligence Agency. Avant de partir pour ces camps, les contre-révolutionnaires et mercenaires passent une visite médicale au laboratoire Schriber situé, 1451 North Avenue, à Bayshore, bureau 401. La photographie que voici, qu'a publiée le magazine Life, montre un groupe de ces individus recevant son instruction militaire dans un camp près de Miami. A l'adresse 341 West 45th Street, bureau 509, à New York, se trouve une officine de recrutement. Comme le Département d'Etat se croit maître de l'ONU et de l'Organisation des Etats américains et que le Gouvernement des Etats-Unis croit pouvoir faire fi des principes les plus élémentaires du droit international, personne ne s'est opposé à ce que le Columbia Broadcasting System retransmette de Miami, le 25 octobre dernier, à 19 heures, un programme de télévision intitulé: "Hommes en marche et exercices militaires", monté par Ralph Remnick. Dans le numéro du Daily News d'hier, dimanche, se trouvait un article dans lequel on célébrait, avec la même impudence, les contre-révolutionnaires et mercenaires que le Gouvernement des Etats-Unis fait entraîner pour l'invasion de Cuba, avec la connivence du Gouvernement du Guatemala et la complicité tacite ou expresse d'autres gouvernements.

91. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): C'est à regret que j'interromps l'orateur, mais j'estime que je lui ai laissé beaucoup de latitude et que le moment est venu où je dois lui rappeler que ce que nous examinons est le point de savoir si la question sera discutée en séance plénière ou renvoyée à la Première Commission, et que des observations portant sur la valeur intrinsèque ou le fond de la question ne sont recevables que dans la mesure où elles ont un lien direct avec ce point. Je prierai donc l'orateur de bien vouloir faire en sorte que ses observations se rapportent plus strictement au point de procédure dont s'occupe l'Assemblée en ce moment. Je prie l'orateur de bien vouloir poursuivre.

92. M. ROA (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Je vous sais gré, Monsieur le Président, de vos observations, mais je dois dire que ce qui caractérise mon intervention actuelle, c'est précisément le rapport très étroit qu'il y a entre la procédure et la question de fond. Il n'est pas possible de parler comme il se doit de la procédure sans se référer au fond du problème; c'est ce que j'ai fait, et tout ce que j'ai dit a un rapport étroit avec les raisons pour lesquelles le Gouvernement cubain demande que cette question — qui est à la fois importante et urgente — soit examinée

par l'Assemblée générale en séance plénière et non par la Première Commission.

93. Les fonds qui alimentent ces activités illégales sont fournis par la Central Intelligence Agency et un prétendu comité d'aide international dont le but véritable est d'accueillir et protéger tous les traîtres à la révolution cubaine qui cherchent asile aux Etats-Unis.

94. Cinquièmement, simulacre d'attaque contre la base navale de Guantánamo. Bien que le peuple de Cuba ait un droit inaliénable à recouvrer la partie de son territoire national où est installé la base navale de Guantánamo, le Gouvernement révolutionnaire a déclaré mainte et mainte fois qu'il n'avait nullement l'intention de revendiquer ce droit par la force.

95. Dans le discours qu'il a prononcé au cours de la discussion générale [872ème séance], le Premier Ministre, M. Fidel Castro, l'a rappelé une fois encore. Le Gouvernement révolutionnaire vient de le réaffirmer il y a quelques heures. Ce que le Gouvernement révolutionnaire et le peuple de Cuba sont décidés à faire, c'est de demander, le moment venu, que leur soit restitué, conformément aux principes du droit international, ce morceau du sol national qui leur a été enlevé par l'intimidation, la coercition et la force. D'autre part, le Gouvernement révolutionnaire et le peuple de Cuba sont extrêmement inquiets devant la possibilité de voir leur pays plongé dans une guerre atomique si le Gouvernement des Etats-Unis se lançait dans quelque aventure guerrière insensée.

96. Le prétexte que fournirait aux Etats-Unis un simulacre d'attaque montée, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, contre la base de Guantánamo a pris peu à peu plus d'importance au fur et à mesure que progressaient les plans d'agression et d'invasion préparés contre Cuba. Les journaux américains de ces derniers jours ont été pleins de menaces et de fanfaronnades de toutes sortes. Le Gouvernement des Etats-Unis sait parfaitement que la base de Guantánamo ne sera pas attaquée par le Gouvernement de Cuba, mais il a besoin de déguiser ses mobiles et de camoufler les vils objectifs qu'il poursuit.

97. Le Gouvernement de Cuba sait que le Gouvernement des Etats-Unis est en train de préparer à des fins électorales un tel simulacre d'agression contre la base de Guantánamo. La victoire du président Eisenhower aux élections de 1956 s'explique en grande partie, comme chacun sait, par l'invasion impérialiste de l'Egypte et par l'avertissement du Gouvernement soviétique qui y a mis fin. On cherche à tirer maintenant le même avantage d'une attaque simulée contre la base de Guantánamo. Selon Drew Pearson, l'auteur de ce projet machiavélique est Robert Hill, l'intrigant ambassadeur des Etats-Unis au Mexique. Dans de récentes déclarations, Hill a renvoyé la balle en attribuant au Premier Ministre, M. Fidel Castro, la paternité de cette idée. Il suffit de lire attentivement de telles déclarations pour voir ce qu'est le manque de scrupules de l'impérialisme américain.

98. Le débarquement dans la base de Guantánamo, à la fin de la semaine dernière, de 1.074 marines appartenant à l'escadre américaine qui patrouille au large des côtes cubaines est un acte flagrant de provocation.

99. Sixièmement, utilisation du Guatemala et de l'île du Cygne comme bases d'opérations pour l'invasion de Cuba. L'Assemblée se rappellera certainement que la délégation cubaine a déjà dénoncé les activités subversives auxquelles se livre le Gouvernement du Guatemala, de connivence avec le Gouvernement des Etats-Unis et la United Fruit Company, contre le Gouvernement de Cuba. Le territoire guatémalien a été transformé en un lieu de refuge ou un bastion pour des criminels de guerre cubains non repentis et des mercenaires étrangers, à qui des techniciens de l'armée des Etats-Unis donnent une formation dans des propriétés privées situées dans des régions reculées du pays. De nombreux aéroports ont été aménagés en cachette et l'on a acheté un grand nombre d'avions militaires et de bateaux de transport. La délégation du Guatemala, bien dressée, a qualifié ces accusations de fausses.

100. Il y a quelques jours, cependant, l'attaché de presse de la Présidence, Augusto Mulet, a reconnu publiquement que le Gouvernement du Guatemala "entraîne des forces militaires mobiles dans plus de 20 propriétés privées". Il a, bien sûr, prétendu que ces unités n'étaient pas entraînées pour envahir Cuba, mais pour repousser une attaque éventuelle de guerrillas castristes. Il a également reconnu que 13 bateaux de transport étaient à l'ancre à Puerto Barrios. A la suite de cette déclaration, le député Julio Valladares a présenté au Congrès guatémalien une proposition demandant la création d'une commission chargée d'une enquête sur l'accusation selon laquelle "des bases militaires étrangères ont été installées et des bombardiers sont arrivés" au Guatemala. Le Président du Guatemala vient lui-même de déclarer — ce qui corrobore l'accusation portée par la délégation de Cuba — qu'il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que, pour défendre la souveraineté du Guatemala, le Gouvernement guatémalien permette au Gouvernement des Etats-Unis d'utiliser des bases aériennes militaires.

101. Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a la preuve que, le 20 octobre, 17 bombardiers B-26 ont décollé de l'aéroport américain de Salinas, dans le district de Guayama, à Porto Rico, et atterri dans un aéroport clandestin du Guatemala.

102. On se propose d'envahir Cuba, par air et par mer, à partir du Guatemala. C'est au Guatemala que se trouve le quartier général des forces expéditionnaires entraînées, organisées et financées par le Gouvernement des Etats-Unis.

103. Il y a dans l'île du Cygne, territoire hondurien dont le Gouvernement des Etats-Unis s'est arbitrairement emparé, une puissante station de radiodiffusion que les contre-révolutionnaires et les mercenaires utilisent chaque jour pour des appels à la subversion, à l'agression et à l'intervention. Le Gouvernement des Etats-Unis patronne et finance cette activité subversive.

104. Les mesures agressives de contrôle et d'embargo que le Gouvernement des Etats-Unis a prises en ce qui concerne les exportations d'articles essentiels pour Cuba font partie de sa stratégie d'intimidation; elles sont le digne couronnement des vains efforts qu'il fait pour réduire le peuple cubain par la faim et torpiller l'exécution des plans de développement économique entrepris par le Gouvernement révolutionnaire cubain.

105. Septièmement, la polémique Nixon-Kennedy au sujet de Cuba. La polémique qui a opposé le vice-président Nixon et le sénateur Kennedy au sujet de Cuba est trop connue et a été trop commentée pour qu'il me soit besoin d'en parler longuement. Je me bornerai à rappeler que l'un et l'autre ont parlé du destin de Cuba comme s'il s'agissait d'un sous-pays ou d'une propriété immobilière du Gouvernement des Etats-Unis. L'un et l'autre n'ont cessé de préconiser l'agression, la subversion et l'invasion contre le gouvernement et le peuple de Cuba. Il n'y avait là rien de nouveau, après tout. Le Gouvernement des Etats-Unis, sans se cacher, n'a rien fait d'autre. Les peuples d'Amérique latine savent déjà ce qui les attend, quel que soit celui des deux candidats qui l'emporte: exploitation et coups de trique.

106. Le Gouvernement des Etats-Unis ne se lasse pas de vanter le système interaméricain et de dire tout ce qu'il a fait pour le développement économique de l'Amérique latine. La délégation de Cuba le met au défi de montrer, par des faits et des chiffres, quel a été l'effet de cette contribution en matière d'industries productives, de traités de commerce véritablement équitables, de stabilisation des prix des produits de base, de suppression des grands domaines ruraux, de répartition des terres et d'équilibre des balances de paiements. Alors que la population des pays d'Amérique latine s'accroît à un rythme accéléré, le Gouvernement des Etats-Unis, plus soucieux de défendre les intérêts des trusts que de favoriser le bien-être économique de ces pays, a offert de fournir 500 millions de dollars pour leur développement "social", nouveau moyen d'empêcher qu'ils ne deviennent autre chose que ce qu'ils sont: des pays acheteurs d'articles manufacturés, producteurs de matières premières et chacun d'entre eux n'exportant qu'un principal produit.

107. Les vues de Cuba sur la manière d'accélérer effectivement le développement économique de l'Amérique latine ont été bien indiquées par le Ministre cubain de l'économie, M. Regino Boti, à la réunion du comité des Vingt et un^{4/} qui s'est tenue à Bogota. Il faut pour cela un effort national de planification économique et des investissements étrangers sans hypothèque politique, s'effectuant par l'intermédiaire d'un organisme international de crédit qui n'aurait pas partie liée avec les trusts impérialistes. Le fait que ces vues n'ont pas été approuvées n'ôte rien au bien-fondé de la proposition cubaine.

108. Tels sont les faits et je demande à l'Assemblée générale d'y réfléchir.

109. La plainte de la délégation de Cuba est-elle importante et urgente? L'Assemblée générale doit-elle ou non l'examiner au plus tôt? Peut-on, sans encourir de graves responsabilités, en reléguer l'examen à la Première Commission?

110. Le Gouvernement révolutionnaire et le peuple de Cuba, alertés et unis, attendent de pied ferme l'invasion de grande envergure qui va être déclenchée. Certains journaux ont annoncé que des forces expéditionnaires avaient déjà quitté le territoire guatémalien. Hommes et femmes, dans mon pays, se préparent à résister aux envahisseurs. Nous sommes

^{4/} Troisième réunion de la Commission spéciale du Conseil de l'Organisation des Etats américains chargée d'étudier la formulation de nouvelles mesures de coopération économique, tenue à Bogota (Colombie) du 5 au 13 septembre 1960.

sûrs de leur faire mordre la poussière. Il ne peut y avoir d'hésitation possible pour le Gouvernement révolutionnaire et le peuple de Cuba: la défaite serait pour nous la destruction collective. C'est pourquoi nous avons pour devise: "La patrie ou la mort! Nous vaincrons!" Ce qu'il adviendra — notre destruction collective ou notre victoire sur les envahisseurs — aura de grandes répercussions sur l'histoire de notre continent et du monde entier, et consacrerait le déclin de l'impérialisme des Etats-Unis.

111. Ce n'est pas de cela cependant qu'il s'agit ici en ce moment. Il s'agit de savoir si l'Assemblée générale des Nations Unies peut ou non se croiser les bras devant les plans d'agression et les actes d'intervention d'une grande puissance contre un petit pays. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour empêcher que le fléau de la guerre ne s'abatte à nouveau sur l'humanité et pour protéger la libre détermination, la souveraineté et l'indépendance des petits pays.

112. Un petit pays, Cuba, Membre de l'Organisation, où il est égal en droits à la grande puissance qui le menace et l'attaque, demande seulement de pouvoir faire entendre et juger sa plainte par l'Assemblée générale. On ne peut faire la sourde oreille devant cette requête. La décision que va prendre l'Assemblée générale à ce sujet aura une influence décisive, nous pouvons en être certains, sur le destin des petits pays. La cause de Cuba est celle de tous les peuples sous-développés d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. Cette cause est aussi celle de la sécurité et de la paix internationales.

113. Avant de terminer, je désire poser les questions suivantes: l'Assemblée générale peut-elle attendre que Cuba soit envahie pour prendre une décision qui la protège? Quelle explication donnera-t-on à l'opinion internationale si Cuba est envahie tandis que l'Assemblée générale se livre à une discussion théorique pour déterminer si elle entendra ou non la délégation cubaine, ou quand et où elle lui offrira la possibilité de prouver la réalité de ses accusations?

114. La délégation cubaine demande une fois encore que sa plainte contre le Gouvernement des Etats-Unis soit examinée, en raison de son importance et de son urgence, en séance plénière de l'Assemblée générale.

115. M. WINIEWICZ (Pologne) [traduit de l'anglais]: Je ne voudrais pas prolonger sans raison le débat, car l'Assemblée est déjà assez en retard dans ses travaux, mais l'importance du problème qui se pose m'oblige à prendre la parole.

116. On aurait tort de considérer qu'il s'agit d'un simple problème de procédure, car nous savons tous que, si, nous conformant à la recommandation du Bureau, nous renvoyons à la Première Commission la plainte du Gouvernement révolutionnaire de Cuba contre le Gouvernement des Etats-Unis, nous ne pourrions nous occuper de cette question dans un délai relativement court. La Première Commission a déjà à son ordre du jour sept questions importantes dont l'examen exigera du temps et de la patience. Ajouter une nouvelle question à cet ordre du jour déjà chargé ne peut aboutir qu'à ajourner l'examen de cette question. De l'avis de la délégation polonaise, la plainte de Cuba devrait donc être examinée par l'Assemblée en séance plénière et être examinée assez rapidement, vu son importance politique et certaines autres considérations.

117. Ma délégation estime donc qu'il s'agit en ce moment d'un problème de procédure qui a une importance politique, ce en quoi elle est en plein accord avec le Ministre des affaires étrangères de Cuba, qui m'a précédé à cette tribune. L'Assemblée va décider si la discussion d'une question brûlante sera ajournée ou si nous lui consacrerons le plus tôt possible toute l'attention qu'elle mérite.

118. Cuba est un petit pays. Avec ses 6 millions et demi d'habitants, on ne peut guère le comparer au grand pays que sont les Etats-Unis, peuplés de 181 millions d'habitants. Nous avons ainsi, d'un côté, la plus grande puissance du monde capitaliste, une puissance militaire et industrielle qui a un énorme potentiel de production et de grandes ressources techniques, et, de l'autre, une île assez petite dont l'économie repose essentiellement sur une culture unique — celle de la canne à sucre —, un pays qui a été jusqu'à présent exploité par des monopoles étrangers, en retard dans son développement et politiquement contrôlé, pour ne pas dire paralysé, par l'étranger. Ce pays — Cuba — a osé se défaire des entraves de la dépendance économique et politique, entraves à propos desquelles le sociologue américain Leland Jenks a écrit en 1928 ce qui suit dans son étude intitulée Our Cuban Colony:

"L'intérêt trop exclusif que le capital américain a porté à l'industrie sucrière et aux chemins de fer ayant pour fonction principale de transporter la canne à sucre et le sucre a provoqué le déséquilibre économique de l'île. Il a eu pour effet que des décisions irrévocables affectant de façon vitale la plus grande partie de la population cubaine ont été prises à Wall Street. Il a fait de Cuba tout entière une espèce de plantation de canne à sucre placée sous la haute main d'experts-comptables et de placiers en valeurs."

119. La révolution cubaine a décidé de changer tout cela et elle a déjà changé bien des choses. Au cours de la discussion générale, nous avons entendu le Premier Ministre, M. Fidel Castro, exposer à cette tribune les réalisations de son gouvernement. Est-il besoin que je rappelle les faits qu'il a cités?

120. Depuis la victoire de la révolution, 10.000 nouvelles écoles et 25.000 nouvelles maisons ont été construites dans les villes et dans les campagnes. Cent mille ouvriers agricoles ont reçu la propriété de terres. Le chômage a considérablement diminué. Tout cela en 20 mois à peine. Dans moins de deux ans, Cuba sera le premier pays d'Amérique latine à pouvoir dire qu'il a complètement fait disparaître l'analphabétisme. Les succès de la révolution sont une des raisons du soutien sans cesse croissant que les masses cubaines apportent à leur gouvernement révolutionnaire et cet appui massif donne au gouvernement une force toujours plus grande dans le pays même, en même temps que plus d'autorité à l'étranger. Un des nombreux témoins de ce qui a été fait, le journaliste américain, I. F. Stone, a écrit, après avoir parcouru Cuba en juillet dernier — et je voudrais qu'on se souvienne de cette déclaration au moment où l'Assemblée va prendre sa décision:

"Je crois que Fidel Castro et le groupe de jeunes hommes de talent qui l'entourent sont en train de faire, avec une étonnante rapidité et dans l'ordre, une révolution sociale qui a d'admirables qualités humaines: je crois qu'ils méritent l'admi-

ration que les masses populaires de toute l'Amérique latine ont pour eux et que la reprise de relations amicales avec la Cuba de Castro ferait plus qu'un plan Marshall pour gagner les cœurs de nos voisins latino-américains."

121. Mais la réaction aux événements de Cuba a été toute différente de l'autre côté, et cela bien que, le 27 janvier de cette année-ci, le Président de la République cubaine, M. Oswaldo Dorticos, ait fait savoir au président Eisenhower que Cuba était disposée à maintenir et développer des relations diplomatiques et économiques reposant sur le principe du respect mutuel et de l'avantage réciproque. Dans une note au Gouvernement des Etats-Unis, en date du 20 février dernier, le Gouvernement cubain a exprimé le désir d'entamer des négociations diplomatiques sur des questions d'intérêt commun, à condition, naturellement, que ni le Gouvernement ni le Congrès des Etats-Unis ne prennent de mesures unilatérales préjudiciables à ces négociations. Il y a quelques instants, M. Roa a renouvelé cette offre.

122. Dès son arrivée au pouvoir, le Gouvernement révolutionnaire cubain, comme le prouvent les textes, s'était montré désireux de régler ses relations avec les Etats-Unis selon le principe qui convient, celui de l'égalité et de l'avantage réciproque, seul principe que l'on puisse accepter pour les relations entre Etats souverains. Le Gouvernement cubain a-t-il trouvé à ce sujet, chez son puissant voisin, de la compréhension et des dispositions favorables?

123. Le postulat de l'égalité et de l'avantage réciproque était, bien entendu, quelque chose de nouveau dans les relations entre La Havane et Washington. Les changements opérés à Cuba, les réformes économiques et sociales, ont provoqué une levée de boucliers de la part des puissants intérêts américains, résolus à défendre leurs positions à Cuba.

124. Au lieu de conversations ou de négociations bilatérales, ce qui est survenu a été une situation qui a obligé le Gouvernement cubain à porter plainte devant le Conseil de sécurité, et maintenant devant l'Assemblée générale, à raison — et je cite — de "divers plans d'agression et actes d'intervention du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique contre la République de Cuba, qui constituent une violation manifeste de son intégrité territoriale, de sa souveraineté et de son indépendance, et une menace évidente pour la sécurité et la paix internationales". Ce sont là de graves accusations. Les Nations Unies ne peuvent y demeurer indifférentes. Elles doivent les examiner rapidement et sérieusement ici même, en séance plénière.

125. Aux réunions que le Conseil de sécurité a tenues en juillet pour examiner la première plainte de Cuba, de nombreux faits cités ont déjà montré combien le Gouvernement révolutionnaire cubain était inquiet des effets que pouvaient avoir les activités antirévolutionnaires de harcèlement qui avaient leur origine aux Etats-Unis. Quel gouvernement — je le demande — s'abstiendrait de réagir et de demander l'assistance des Nations Unies si son pays ne cessait d'être l'objet de raids d'avions venant d'un pays voisin? Pourrait-il hésiter aussi à attirer l'attention sur la grande publicité donnée dans la presse américaine aux préparatifs faits aux Etats-Unis par des bandes armées qui débarqueront peut-être demain à Cuba? Pourrait-il se désintéresser du débarquement de ces bandes sur son territoire?

126. Le Conseil de sécurité a été de peu de secours pour Cuba, de même que la Conférence de l'Organisation des Etats américains, qui s'est tenue à San José en août dernier. Entre-temps, les pressions exercées sur Cuba se sont poursuivies, et même accentuées. Le Gouvernement des Etats-Unis a décrété l'embargo sur les exportations américaines à destination de Cuba. L'éventualité d'une ingérence encore plus active dans les affaires intérieures de Cuba est devenue l'un des thèmes principaux de la campagne électorale aux Etats-Unis.

127. La Charte des Nations Unies et d'autres instruments du droit international font aux Etats l'obligation de s'abstenir de tout acte qui pourrait constituer une menace pour l'indépendance et l'intégrité territoriale d'autres Etats.

128. Cette obligation ne signifie pas seulement, à mon sens, que le recours ou la menace de recours à la force sont interdits, de même que l'intervention dans les affaires qui sont de la compétence exclusive d'un autre Etat. Elle signifie aussi qu'un Etat ne peut permettre que son territoire serve de base pour une attaque contre un autre Etat. Ce principe est énoncé notamment dans la Déclaration sur les droits et devoirs des Etats qui a été élaborée par la Commission du droit international et a été examinée par l'Assemblée générale à sa quatrième session, en 1949. L'article 4 de cette déclaration prévoit que "tout Etat a le devoir de s'abstenir de fomenter la guerre civile sur le territoire d'un autre Etat et d'empêcher que des activités ne s'organisent sur son propre territoire en vue de la fomenter". Ce principe avait été énoncé auparavant dans l'article premier de la Convention sur les droits et les devoirs des Etats en cas de guerre civile, adoptée à La Havane en 1928, qui souligne la nécessité pour les Etats d'"employer les moyens en leur pouvoir pour éviter que les habitants de leur territoire, nationaux ou étrangers, ne prennent part, ne rassemblent des éléments, ne passent la frontière ou ne s'embarquent sur leur territoire pour commencer ou soutenir une lutte civile".

129. Le droit international définit donc nettement les obligations des Etats en cette matière. On peut, assurément, critiquer des décisions ou des mesures prises par un gouvernement étranger, mais c'est tout autre chose de tolérer que des préparatifs soient faits en vue de commettre des actes de violence et de renverser un gouvernement avec lequel on maintient des relations diplomatiques.

130. La notion d'agression économique a été et est encore très discutée. On l'a examinée dans divers organes des Nations Unies. Le représentant de la Bolivie au Comité spécial pour la question de la définition de l'agression a déclaré en 1953^{5/} que "l'agression économique violerait essentiellement trois principes fondamentaux des Nations Unies: le principe de l'indépendance politique des Etats, celui de leur égalité souveraine et celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat ... Or, l'indépendance politique est étroitement liée à l'indépendance économique; aussi tout ce qui porte atteinte à l'indépendance économique est une agression au même titre que l'agression armée. L'agression n'est pas seulement l'emploi de la force armée. Souvent,

^{5/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session, Supplément No 11, document A/2638, par. 70.

une pression d'ordre économique suffit pour produire les mêmes effets que ceux résultant d'une agression militaire".

131. Or, une forte pression économique a été exercée sur Cuba. On n'a négligé aucune mesure de nature à affaiblir son gouvernement révolutionnaire. Ces mesures ne peuvent être considérées que comme une agression économique qui met en danger la souveraineté et la sécurité d'un Etat Membre de l'ONU. Ne convient-il pas d'étudier immédiatement et à fond, en séance plénière de l'Assemblée, une action de ce genre exercée impitoyablement par une grande puissance sur un petit pays, ou faut-il attendre que de nouvelles menaces se concrétisent?

132. L'histoire de Cuba est marquée de trop nombreuses interventions étrangères dans ses affaires intérieures pour qu'aucun patriote cubain puisse négliger les menaces et les actes d'hostilité plus ouverte encore dont Cuba est l'objet. A trois reprises — en 1906, 1912 et 1917 — les forces militaires des Etats-Unis sont intervenues dans les affaires intérieures de Cuba. Il n'est pas étonnant qu'avec de tels souvenirs les patriotes cubains s'inquiètent de voir les marines passer un week-end à Guantánamo. En 1920, le Gouvernement de Cuba a été soumis au contrôle total de conseillers politiques et financiers américains. En 1933, l'attitude des Etats-Unis a provoqué la chute du gouvernement Grau, lequel, pendant les quatre mois qu'il est resté au pouvoir, avait pris un certain nombre de mesures positives: la journée de huit heures, l'institution d'un salaire minimum, la mise en route d'un programme de réforme agraire, une réduction des tarifs de l'électricité. Dans le rapport de sa commission des affaires cubaines que la Foreign Policy Association a publié en 1935, on peut lire que "le gouvernement Grau a soulevé une vive hostilité dans le monde des affaires... Ses critiques ont reproché à ses cadres de ne représenter qu'une petite minorité de fanatiques menée par des étudiants et maintenue au pouvoir par une armée indisciplinée. Ils l'ont accusé de faire de la démagogie et d'être antiaméricain et incompetent"^{6/}.

133. Mais on ne doit ni ne peut comparer le gouvernement Castro à l'équipe Grau. Nous sommes dans une nouvelle période de l'histoire. La révolution cubaine n'est pas un phénomène local ou passager. Elle ne peut être arrêtée par la menace de débarquements d'hommes et de chars, ni par celle de la subversion ou du boycottage économique. La révolution cubaine est un grand phénomène historique. Walter Lippman l'a reconnu quand il a écrit:

"Ce qui se passe aujourd'hui à Cuba n'est pas une simple révolution de palais où une oligarchie en chasse une autre. C'est une révolution sociale à laquelle les masses populaires cubaines prennent part et dont le but n'est pas d'installer une nouvelle équipe de gouvernants, mais d'édifier un nouvel ordre social."

134. Il y a des pays qui apporteront un appui au peuple cubain pour les efforts qu'il fait afin d'assurer son indépendance totale et de bâtir un avenir meilleur. Il y a des dispositions dans la Charte et des règles dans le droit international qui ne peuvent être gravement enfreintes ou violées. Ce sont là des faits qu'il

^{6/} Voir Problems of the New Cuba (New York, Foreign Policy Association Inc., 1935), p. 14.

est de l'intérêt de tous les Etats et de tous les peuples de reconnaître. La reconnaissance de ces faits permettra de créer les conditions nouvelles qui rendront possibles la coopération et l'amitié entre le peuple cubain et le peuple américain. Peut-on nier que cela servirait la cause de la paix? Il nous paraît évident, à nous Polonais, que la révolution cubaine n'est pas dirigée contre la nation américaine. Elle lutte uniquement et exclusivement pour le bien-être du peuple cubain, et je soutiens qu'aucune nation indépendante ne peut se voir dénier ce droit.

135. La délégation polonaise est donc d'avis que la plainte de Cuba doit être examinée en séance plénière de l'Assemblée générale, car une telle décision permettrait d'aborder la discussion sans trop de retard et soulignerait l'importance de la question. Aussi appuyons-nous l'amendement cubain qui figure dans le document A/L.321.

136. Je voudrais rappeler, pour terminer, que la Charte des Nations Unies proclame l'égalité de droits des Etats, petits et grands. Cuba, un petit pays, se considère comme menacée par son grand voisin. Il importe donc d'entendre ici sa voix le plus tôt possible et de l'écouter avec attention.

137. M. BRUCAN (Roumanie) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord faire observer que, si le problème dont il s'agit est un problème de procédure, il constitue cependant l'un des tests les plus sérieux que notre organisation ait connus. Une fois de plus, on demande à l'Assemblée de ne faire porter son attention que sur la lettre de ce problème et d'en oublier l'esprit. Le problème est présenté de la façon suivante: il s'agit de savoir si une question sera examinée en séance plénière ou en commission, et cela n'aurait guère d'importance, car ce serait une question ou affaire comme toutes les autres. Le Bureau ayant recommandé le renvoi en commission, procéder ainsi serait très régulier et il n'y aurait pas lieu de faire tant d'histoires. Songerait-on à renverser une décision prise par un organe aussi important que le Bureau? Oserait-on s'attaquer à l'ordre établi, à des décisions prises régulièrement?

138. Voilà malheureusement comment on présente le problème à l'Assemblée. Tout a été si ingénieusement arrangé que la délégation des Etats-Unis ne juge même pas nécessaire de prendre la parole devant l'Assemblée. Elle garde le silence parce que tout est bien en main.

139. Tout d'abord, ce dont il s'agit n'est pas uniquement de choisir en quelle enceinte aura lieu une discussion. Il ne faut pas s'y tromper. La question n'est pas une question ou affaire ordinaire. Il s'agit plutôt de savoir si les Nations Unies prêteront ou non attention à l'appel pressant qui leur est adressé par un petit pays dont l'existence même est menacée. Tout le monde ici sait très bien que le renvoi de la plainte cubaine à la Première Commission, qui a entrepris un long débat sur le désarmement et doit ensuite examiner d'autres questions d'une extrême urgence, équivaldrait à enterrer la plainte cubaine en organisant, à titre de consolation, des obsèques de première classe avec une Cadillac noire.

140. N'est-ce pas les Etats-Unis qui, après tout, ont présenté au Bureau la proposition tendant à renvoyer la plainte cubaine à la Première Commission? Qui peut supposer que le représentant des

Etats-Unis ne savait pas qu'il y aurait un débat sur le désarmement, sur la question de l'Afrique et sur la Mauritanie, questions que la Première Commission s'est déjà engagée à examiner en premier lieu? Le représentant des Etats-Unis était, bien entendu, au courant et pourtant il a agi comme il l'a fait.

141. On a beaucoup parlé, dans notre organisation, des petits pays. "Ce sont les petits pays qui ont le plus besoin de l'ONU", a-t-on répété à satiété. L'ennui est que les petits pays ne peuvent utiliser l'ONU lorsqu'ils en ont besoin. Ils prennent, certes, de l'importance lorsqu'on a besoin de leurs voix, mais, lorsqu'un petit pays comme Cuba désire exposer ses griefs sérieux contre les Etats-Unis, ce sont les Etats-Unis qui décident de la façon dont l'affaire sera traitée à l'ONU, contre le gré du plaignant.

142. C'est là un nouvel exemple du sort qui est réservé aux plaintes contre les Etats-Unis qui sont présentées à l'ONU par des pays d'Amérique latine. En 1954, lorsque le Guatemala a demandé au Conseil de sécurité d'empêcher une rupture de la paix et de la sécurité internationales en Amérique centrale et de mettre fin à une agression qui était en cours contre le Guatemala^{Z/}, la plainte a été étouffée par les Etats-Unis avec l'aimable concours de l'Organisation des Etats américains. Chacun sait ce qui s'est passé entre-temps au Guatemala. L'autre jour, le 24 octobre, M. James Reston écrivait dans le New York Times:

"Tout fonctionnaire qui sait quoi que ce soit sur la chute du gouvernement Arbenz au Guatemala sait que le Gouvernement des Etats-Unis, agissant par l'intermédiaire de son Agence centrale d'information, a collaboré activement avec les forces hostiles au gouvernement Arbenz, leur a accordé un appui financier et leur a fourni les armes avec lesquelles elles ont finalement réussi à le renverser."

143. En d'autres termes, la méthode employée par les Etats-Unis à l'égard des gouvernements d'Amérique latine qui entendent faire preuve d'indépendance consiste à tenir le Conseil de sécurité à l'écart de l'affaire pour pouvoir manœuvrer avec efficacité.

144. La même méthode a été employée l'été dernier lorsque Cuba a demandé au Conseil de sécurité d'examiner les actes d'intervention et d'agression économique commis par les Etats-Unis. Là encore, les Etats-Unis ont réussi à empêcher le Conseil de sécurité d'examiner la plainte cubaine et ont étouffé cette plainte dans l'un des organes créés à cette fin même dans l'OEA. Depuis lors, personne n'a plus su ce qu'il en est advenu.

145. Maintenant, Cuba s'est adressée à l'Assemblée générale. Si cette porte est également fermée, où un gouvernement d'Amérique latine pourra-t-il exposer ses griefs contre les Etats-Unis? Où pourra-t-il trouver une protection contre des menaces, des persécutions, des représailles et des provocations scandaleuses? Si la délégation des Etats-Unis réussissait une fois de plus à empêcher un examen rapide de la plainte cubaine, la conclusion que l'opinion mondiale en tirerait serait une conclusion tragique, je dirai même fatale, pour l'ONU.

146. Ce qu'il convient de faire ressortir avec insistance, c'est que la question est à la fois importante et urgente. Plus précisément, son importance est intimement liée à son urgence. On ne peut donc accepter de l'inscrire à l'ordre du jour sans accepter en même temps qu'elle soit examinée d'urgence, ou même immédiatement. Puisque le Gouvernement cubain estime que le débat doit avoir lieu dès maintenant et puisque des faits incontestables montrent que les Etats-Unis sont en train de financer, d'organiser et d'armer des mercenaires pour une invasion de Cuba, comment l'Assemblée pourra-t-elle consentir à ajourner ce débat à une date indéterminée? Qui peut prendre la responsabilité de remettre à plus tard des mesures concernant un différend qui pourrait facilement se transformer en une grave conflagration?

147. A un moment où de hautes personnalités américaines discutent la question de savoir si l'intervention des Etats-Unis à Cuba devrait se faire au grand jour ou être dissimulée, les Nations Unies doivent élever la voix et lancer à ces têtes chaudes l'avertissement suivant: "Pas d'intervention, ni au grand jour, ni dissimulée. Bas les pattes à Cuba!"

148. La politique des Etats-Unis à l'égard de Cuba est contraire aux principes les plus essentiels de l'Organisation des Nations Unies et de sa charte. Les Nations Unies ont reconnu et réaffirmé à maintes reprises que les gouvernements ont l'obligation solennelle de s'abstenir de toute activité qui vise à provoquer ou qui pourrait avoir pour effet de provoquer la sédition ou la révolte contre les gouvernements d'autres Etats. Or, nous voyons tous que le Gouvernement des Etats-Unis et ses organismes se livrent à des activités qui visent manifestement à provoquer la sédition, à fomenter la guerre civile et à organiser une invasion contre le gouvernement légal de Cuba.

149. Qui plus est, les déclarations officielles des Etats-Unis concernant Cuba ont atteint un tel degré de cynisme et constituent un si manifeste défi des principes des Nations Unies que l'on commence à se demander quelle est l'attitude du Gouvernement des Etats-Unis à l'égard de la Charte.

150. Il est véritablement alarmant et presque incroyable d'entendre des politiciens des Etats-Unis parler aujourd'hui d'un bon nombre d'Etats comme s'ils étaient la propriété des Etats-Unis. Ils disent: "Vous avez perdu Cuba. Vous avez perdu le Ghana et la Guinée. Vous avez perdu la moitié de l'Indochine", et ainsi de suite. Quel langage est-ce là? Depuis quand ces pays lointains sont-ils la propriété des Etats-Unis? Et notez que, dans ces mêmes discours et déclarations, on trouve de ferventes professions de foi dans l'Organisation des Nations Unies et sa charte.

151. Le fait est, certes, que les monopoles américains se sont habitués à détenir les richesses et les ressources les plus importantes du monde. Le cas de Cuba en était un exemple frappant. Depuis la révolution, le gouvernement Fidel Castro a entrepris de nationaliser; comme il était légitime de le faire, les entreprises étrangères et de restituer ainsi au peuple cubain les richesses et les ressources de son pays. Pourquoi l'a-t-il fait? Parce que toutes les ressources du pays, du sucre au bétail et aux minéraux, tous les produits et denrées nécessaires à la population étaient possédés et exploités par des monopoles américains avides de profits.

^{Z/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1954, document S/3232.

Les Cubains devaient verser un tribut à ces monopoles même pour l'air qu'ils respiraient dans leur propre pays. A cette époque, cependant, comme le dictateur Batista n'avait que sollicitude pour les intérêts des capitalistes américains et servait docilement les monopoles étrangers, l'indépendance et la souveraineté de Cuba n'étaient pas mises en question. Aujourd'hui que les Cubains sont vraiment libres, politiquement et économiquement, la classe possédante et dirigeante des Etats-Unis, qui sympathise avec ceux de ses membres qui ont perdu leurs biens à Cuba, proclament à grands cris que Cuba n'est plus indépendante.

152. Le même genre d'observation s'applique aux armements. Si l'on achète des armes aux Etats-Unis, tout va bien; on reçoit la bénédiction de Washington en tant que pays indépendant, souverain, etc. Mais, si l'on achète des armes ailleurs, cela est mal; c'est un péché; on n'est plus indépendant et l'on doit avoir de sinistres desseins. Cette doctrine assez curieuse et discutable, qui a été appliquée à certains pays arabes et africains, est maintenant appliquée à Cuba. Autrement dit, les Etats Membres de l'ONU devraient s'adresser à Washington pour obtenir l'autorisation d'assurer leur propre sécurité. Mais que peuvent-ils faire si la sécurité de ces Etats souverains se trouve menacée par les Etats-Unis? Une telle mentalité dictatoriale outrecuidante, non seulement n'est pas conforme à notre charte, mais constitue un très grave danger pour la paix et la sécurité internationales, puisque le Gouvernement des Etats-Unis s'arroge le droit de décider ce que les autres gouvernements doivent faire, faute de quoi il brandit des menaces.

153. Considérons par exemple la décision qui a été prise, au moment même où la situation est très tendue dans les Caraïbes, de faire débarquer près de 1.500 marines américains à Guantánamo Bay, sur le sol cubain. Quiconque sait le rôle que les débarquements de fusiliers marins américains ont joué au cours des deux derniers siècles dans les rapports de Washington avec les pays d'Amérique latine se rend compte de la gravité de cette provocation.

154. A ce sujet, il est très significatif que les journaux américains aient récemment fait ressortir qu'une intervention militaire américaine pourrait avoir lieu à la suite d'une attaque cubaine contre Guantánamo. Les fonctionnaires américains savent très bien, pourtant, que le Gouvernement de Cuba n'a aucune intention d'attaquer cette base. Pourquoi, par conséquent la presse américaine en fait-elle un leitmotiv?

155. Entre-temps, les généraux de Batista, qui ont été bien accueillis en Floride, s'emploient fiévreusement à recruter et entraîner des mercenaires et des exilés, comme le montrent certaines photographies récemment parues dans le magazine *Life*. Ils préparent l'invasion de Cuba, de concert avec d'autres bandes qui le font en Amérique centrale.

156. Quant aux assurances données par le représentant des Etats-Unis, on ne peut guère y ajouter foi, car les Etats-Unis ont prétendu à maintes reprises qu'étant donné le grand nombre d'avions privés qui existe en Floride, il était difficile d'empêcher les vols non autorisés à destination de Cuba. C'est là une excuse courue de fil blanc de la part d'un Etat qui possède la police et le service de renseignements les plus importants du monde.

157. En résumé, le problème dont nous sommes saisis n'est pas un simple problème de procédure. Si les Nations Unies refusent d'entendre l'appel à l'aide que leur lance un petit pays comme Cuba, cela pourra être l'un des coups les plus fâcheux portés à notre organisation. N'oublions pas qu'il s'agit, non de choisir entre une séance plénière et une commission, mais d'entendre la plainte cubaine ou de l'étouffer.

M. Fekini (Libye), vice-président, prend la présidence.

158. M. BUDO (Albanie): Les Nations Unies sont saisies de la demande du Gouvernement révolutionnaire de Cuba d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, et d'examiner au plus tôt et directement en séance plénière, la question très grave concernant les divers plans d'agression et actes d'intervention du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique contre la jeune République de Cuba. Le monde entier est aujourd'hui témoin des activités hostiles de l'impérialisme américain contre Cuba, activités qui augmentent chaque jour davantage en ampleur et en nombre et rendent toujours plus imminent le péril qui menace l'existence d'un pays Membre des Nations Unies en tant qu'Etat indépendant et souverain.

159. La plainte du Gouvernement de Cuba n'a pas seulement trait aux intérêts vitaux du peuple cubain et à son droit sacré à la défense de son indépendance, mais elle intéresse en même temps la paix et la sécurité internationales, menacées par les agissements agressifs du gouvernement et des monopoles américains.

160. En effet, on ne peut ignorer qu'une agression militaire contre la République de Cuba pourrait être le prélude à une troisième conflagration mondiale. La plainte du Gouvernement cubain, dont est saisie notre organisation, impose donc aux Nations Unies, en vertu de la Charte, le devoir primordial de défendre, par tous les moyens à leur disposition et avant qu'il ne soit trop tard, la paix mondiale et le droit d'un peuple à disposer de lui-même et à vivre dans la paix et la liberté.

161. Le représentant de Cuba, M. Raúl Roa, ministre des relations extérieures, nous a brossé ici le tableau réel, très grave, des activités criminelles menées contre son pays par le Gouvernement des Etats-Unis qui foule ainsi aux pieds, sans aucun scrupule, les principes fondamentaux de notre charte et du droit des gens. Les faits irréfutables qu'il vient de citer, ainsi que ceux mentionnés dans le mémoire explicatif du Gouvernement cubain [A/4543], nous fournissent des cas concrets de violation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de Cuba. Entre autres, il convient de rappeler à cet égard le récent envoi de troupes américaines et la provocation qui se prépare dans la base navale de Guantánamo. Je me permets de rappeler, à ce sujet, que le Premier Ministre, Fidel Castro, dans son discours du 26 septembre dernier, devant cette assemblée, nous faisant part des préoccupations de son gouvernement, nous disait:

"Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a exprimé à maintes reprises son inquiétude de voir le Gouvernement impérialiste des Etats-Unis se servir de cette base, qui constitue une enclave dans notre territoire national, pour provoquer contre lui-même une attaque afin de justifier une

agression armée contre notre pays." [872ème séance, par. 158.]

162. D'autres orateurs qui m'ont précédé ont fourni ici d'autres preuves mettant en évidence la menace imminente qui pèse sur la République de Cuba et le peuple cubain. La liste des activités agressives américaines est longue et l'on pourrait en citer bien d'autres. La presse américaine elle-même nous fournit de nombreux cas à cet égard et montre à quel rythme accéléré et avec quelle intensité se déroulent actuellement les préparatifs d'agression américaine contre Cuba. Selon cette même presse, le territoire des Etats-Unis et d'autres pays de l'hémisphère occidental est utilisé comme base des opérations menées par les criminels de guerre cubains et les contre-révolutionnaires au service du Département d'Etat, du Pentagone et des monopoles américains.

163. La revue américaine *Life*, dans son numéro du 31 octobre, expose les photographies des bandes de criminels de guerre cubains qui s'entraînent et se livrent à des préparatifs d'agression à Miami et aux environs de cette ville. Dans cette même revue, en commentant l'importance que revêt, en tant que mesure de pression économique, l'embargo du Gouvernement américain sur les exportations vers Cuba, il est fait état du cynisme avec lequel les deux candidats à la présidence des Etats-Unis d'Amérique défendent l'intervention et l'agression contre la République de Cuba en vue de transformer à nouveau ce pays en une dépendance coloniale des impérialistes américains.

164. De même, le *New York Times* du 30 octobre traite des divers moyens à utiliser, y compris l'intervention armée, pour renverser le Gouvernement révolutionnaire de Cuba et rétablir le système colonial américain dans ce pays.

165. Ainsi, la question de l'intervention à Cuba est à l'ordre du jour des milieux dirigeants américains et constitue un sujet de propagande dans la campagne électorale américaine.

166. Dans la poursuite de cette politique des positions de force et d'agression, l'impérialisme américain invoque, comme cela a toujours été le cas pour l'impérialisme international chaque fois qu'il a cherché à subjuguier par la force les peuples luttant pour l'indépendance et la liberté, le prétendu danger communiste qui menace les Etats-Unis de la part de Cuba. Naturellement, il ne fait pas l'ombre d'un doute que la véritable raison poussant les Etats-Unis à tenter, par tous les moyens, y compris l'emploi de la force, de renverser le Gouvernement cubain actuel et de soumettre à nouveau ce pays, c'est le fait que le peuple cubain, par sa lutte héroïque et résolue, a remporté une victoire historique contre les impérialistes des Etats-Unis et leurs laquais cubains et a instauré chez lui un régime démocratique dont les objectifs sont, avant tout, les intérêts du peuple, intérêts qui sont incompatibles avec ceux des monopoles américains qui ont pillé ce pays. Cela n'a pas l'heur de plaire aux Etats-Unis que la révolution cubaine constitue un exemple attirant pour les autres peuples souffrant encore de la domination des monopoles américains.

167. Le peuple albanais, qui a suivi avec une sympathie profonde la lutte héroïque du peuple cubain pour sa libération, s'est grandement réjoui de la victoire

qu'il a remportée sur l'impérialisme américain. Le peuple albanais et son gouvernement apprécient hautement les mesures et réformes importantes du Gouvernement cubain tendant à libérer son peuple des chaînes de l'exploitation impérialiste américaine et à lui créer les conditions indispensables à son épanouissement et à la prospérité du pays dans la liberté et l'indépendance.

168. Ainsi donc, aussi bien par l'ampleur et la rapidité des préparatifs militaires que par les prétextes absurdes invoqués, il devient évident que le Gouvernement américain se prépare décidément à perpétrer l'agression contre Cuba et le peuple cubain. Une invasion à grande échelle peut se produire d'un jour à l'autre. Il n'est que temps de procéder, sans plus attendre, à l'examen de la plainte du Gouvernement révolutionnaire de Cuba.

169. Le Gouvernement cubain demande, à juste titre, vu son importance et son urgence, que la plainte soit examinée par l'Assemblée générale, en séance plénière et au plus tôt. Il est du devoir des Nations Unies de faire droit à cette demande justifiée et de permettre sans plus tarder au peuple cubain de faire entendre sa voix, par l'intermédiaire de ses représentants, de la plus haute tribune de notre organisation, en ce moment grave et décisif pour son avenir.

170. Les déclarations hypocrites du représentant des Etats-Unis, faites devant le Bureau de l'Assemblée, ne peuvent induire en erreur. Les préparatifs des Etats-Unis pour l'agression prochaine contre Cuba sont incontestables. Les efforts du délégué américain en vue de transmettre la question à la Première Commission tendent à différer *sine die* son examen, étant donné que l'ordre du jour de cette commission est déjà trop chargé. Accepter cette demande, c'est faire le jeu des impérialistes américains qui se préparent incessamment à déclencher l'agression armée contre Cuba.

171. Devant cette situation grave et urgente qui menace l'existence d'un Etat Membre des Nations Unies, aggrave la tension internationale et met en danger la paix et la sécurité mondiales, notre organisation n'a pas d'autre choix que d'examiner au plus tôt, en séance plénière de l'Assemblée générale, la plainte du Gouvernement révolutionnaire de Cuba et d'adopter les mesures pertinentes en vue d'empêcher le mal avant qu'il ne soit trop tard.

172. Pour toutes les raisons que je viens d'indiquer, la délégation de la République populaire d'Albanie appelle sans réserve l'amendement de la délégation cubaine [A/L.321] demandant l'examen de sa plainte en séance plénière de l'Assemblée générale.

M. Boland (Irlande), reprend la présidence.

173. M. NOSEK (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: L'Assemblée générale est saisie d'une plainte du Gouvernement révolutionnaire de Cuba relative aux préparatifs faits par le Gouvernement des Etats-Unis en vue d'actes d'agression et d'intervention contre Cuba. En l'espace de quelques semaines, l'Assemblée générale se trouve une fois de plus devant l'obligation d'examiner des actes commis par les Etats-Unis en violation des normes généralement reconnues et admises du droit international, ainsi que des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

174. De même que lorsqu'il s'est agi de la plainte du Gouvernement de l'Union soviétique relative à d'autres actes d'agression des Etats-Unis, nous sommes aujourd'hui encore devant une tentative visant à empêcher l'Assemblée générale d'examiner cette grave question en séance plénière. On sait aussi, d'autre part, que, sous la pression des Etats-Unis, le Bureau a recommandé et l'Assemblée générale a approuvé l'examen en séance plénière de questions aussi inexistantes que les prétendues questions de Hongrie et du Tibet.

175. Le fait que la demande de la délégation cubaine est justifiée et urgente apparaît à l'évidence, vu les actes d'agression que les Etats-Unis ont commis ou se préparent à commettre contre la souveraineté et l'indépendance de la République de Cuba. Certains de ces actes, commis récemment, sont décrits en détail dans le mémoire explicatif que contient le document A/4543.

176. Tout indique que ces actes d'agression font partie de plans d'intervention de grande envergure que le Gouvernement des Etats-Unis a établis pour renverser par la force le Gouvernement légitime de Cuba et le remplacer par un gouvernement qui serait, comme ceux du passé, docile aux ordres des Etats-Unis.

177. Si le Gouvernement des Etats-Unis suit une politique hostile envers Cuba, c'est parce que le gouvernement de Fidel Castro a commencé à appliquer une politique d'indépendance nationale réelle qui est conforme aux intérêts vitaux du peuple cubain et a décidé de libérer le pays de la domination impérialiste des Etats-Unis.

178. Nul n'ignore que, dans ses efforts pour étrangler le mouvement révolutionnaire national et démocratique de Cuba, le Gouvernement des Etats-Unis a pris un certain nombre de mesures qui constituent une agression économique de grande envergure envers Cuba et une violation de nombreuses obligations à l'égard de ce pays que le Gouvernement des Etats-Unis est tenu d'honorer aux termes du droit international. Ces actes d'agression sont récemment devenus manifestes, quand les Etats-Unis ont décrété un embargo presque total sur les exportations américaines à destination de Cuba. L'agression économique va ainsi de pair avec des attaques politiques de plus en plus violentes contre le Gouvernement de Cuba.

179. Selon des articles parus récemment dans la presse des Etats-Unis, des bandes de contre-révolutionnaires qui doivent être utilisés contre le Gouvernement de Cuba reçoivent depuis longtemps déjà une formation spéciale en Floride. Dès le début du mois d'octobre, une bande de terroristes a envahi le territoire cubain. On sait que cette invasion avait été préparée en Floride, d'où elle est partie, qu'un bateau battant pavillon américain a servi à cette invasion et que des citoyens américains y ont pris part. Des avions américains ravitaillent méthodiquement en armes des bandits qui essaient, par des actes de terrorisme, de bouleverser la vie économique et politique du pays et d'affaiblir le Gouvernement de Cuba. Tout dernièrement, les Etats-Unis ont aggravé leurs provocations à la base de Guantánamo. Cela confirme l'exactitude de la prévision faite par le premier ministre Fidel Castro quand il a signalé, au cours de la discussion générale, que

les Etats-Unis se serviraient de cette base pour des actes d'agression.

180. On voit, d'après tous ces faits, que les actes d'agression des Etats-Unis contre Cuba constituent une grave menace pour la paix internationale, ainsi que pour la sécurité et l'indépendance de l'un des Etats Membres de notre organisation. Il est donc du devoir de l'Assemblée — un devoir qui découle directement de la Charte — d'examiner cette question le plus tôt possible et de prendre les mesures appropriées pour parer au danger imminent d'une agression des Etats-Unis contre l'héroïque peuple cubain. Il importe que l'Assemblée générale, qui est un des organes qui ont la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'oppose résolument à une politique consistant à fouler aux pieds les normes du droit international et les principes de la Charte — notamment l'interdiction de l'emploi de la force ou de la menace de recours à la force dans les relations entre Etats, le principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'Etats souverains et le principe suivant lequel un Etat doit s'acquitter des obligations qui sont les siennes en vertu du droit international et autrement.

181. La gravité et l'urgence de la question sont telles qu'il est indispensable qu'elle soit examinée de façon approfondie par l'Assemblée elle-même. Etant donné le nombre et l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission, il est probable qu'elle n'y recevrait pas l'attention que mérite son importance. Les actes commis par les Etats-Unis et la violente campagne d'hostilité à laquelle nous assistons, et dont le but est de créer une atmosphère favorable pour le déclenchement rapide d'une agression contre Cuba, donnent à l'examen de cette question une importance et une urgence exceptionnelles.

182. Pour cette raison, la délégation tchécoslovaque appuie sans réserve la demande de la délégation cubaine tendant à ce que la plainte du Gouvernement révolutionnaire de Cuba relative aux actes d'agression des Etats-Unis soit examinée le plus tôt possible et en séance plénière. La délégation tchécoslovaque votera donc pour l'amendement présenté par la délégation de Cuba dans le document A/L.321. Nous estimons que c'est seulement de cette manière que l'Assemblée générale s'acquittera des obligations qui lui incombent aux termes de la Charte et qui sont de défendre la paix et la sécurité internationales.

183. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole, pour une motion d'ordre, au représentant de la Bulgarie.

184. M. TARABANOV (Bulgarie): Nous discutons maintenant d'une question très importante, portant notamment sur le point de savoir si nous renverrons à une grande commission la question urgente de la plainte du Gouvernement révolutionnaire de Cuba. On sait que la proposition tendant à renvoyer cette question à la Première Commission émane du représentant des Etats-Unis d'Amérique. Celui-ci a eu certainement des raisons sérieuses de le faire.

185. Nous n'avons pas entendu, jusqu'à présent, le délégué des Etats-Unis, qui devrait exposer ses raisons. Sans doute la délégation américaine se prépare-t-elle à intervenir sérieusement, parce que nous croyons qu'elle ne peut pas continuer de s'associer, sur cette question, à la conspiration du

silence. Nous ne pensons pas que la délégation des Etats-Unis d'Amérique veuille participer à une telle conspiration et que tout puisse se passer, jusqu'au moment où la question viendra en discussion ici, comme si cela avait été dûment organisé par certains milieux.

186. En raison de cette considération et vu l'heure avancée, tenant compte aussi de ce que j'ai moi-même l'intention d'intervenir dans ce débat, je propose que la séance soit levée, en application de l'article 78 du règlement intérieur de l'Assemblée.

187. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Invoquant l'article 78 du règlement, le représentant de la Bulgarie a proposé l'ajournement de la séance. L'article 78 prévoit que les motions d'ajournement d'une séance ne sont pas discutées, mais sont immédiatement mises aux voix. Je vais donc mettre immédiatement aux voix la proposition d'ajournement de la séance faite par le représentant de la Bulgarie.

Par 20 voix contre 5, avec 49 abstentions, la proposition est adoptée.

La séance est levée à 18 h 15.